Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 1

Présentation du groupe 1

Panorama de l'activité 2

Vie boursière 3

Comptes consolidés 4

Comptes sociaux de la société mère Brioche Pasquier 5

Informations légales 6

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 2

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2006, conformément aux dispositions des articles 211-1 et 211-42 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Incorporation par référence :

Conformément à l'article 28 du règlement européen le lecteur est renvoyé, concernant les informations financières des exercices précédents, aux documents de référence déposés antérieurement, à savoir :

- Document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2005, sous le numéro R05-0044 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2004,
- Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 19 avril 2004, sous le numéro R04-057 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2003.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 3

Présentation du groupe — 1

1.1 Organigramme simplifié au 31 mars 2006 page **4**

1.2 Principaux chiffres consolidés page **7**

1.3 Organes d'administration et de direction page **8**

1.4 Étapes du développement page **12**

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 4

1 Présentation du groupe

1.1 Organigramme simplifié au 31 mars 2006

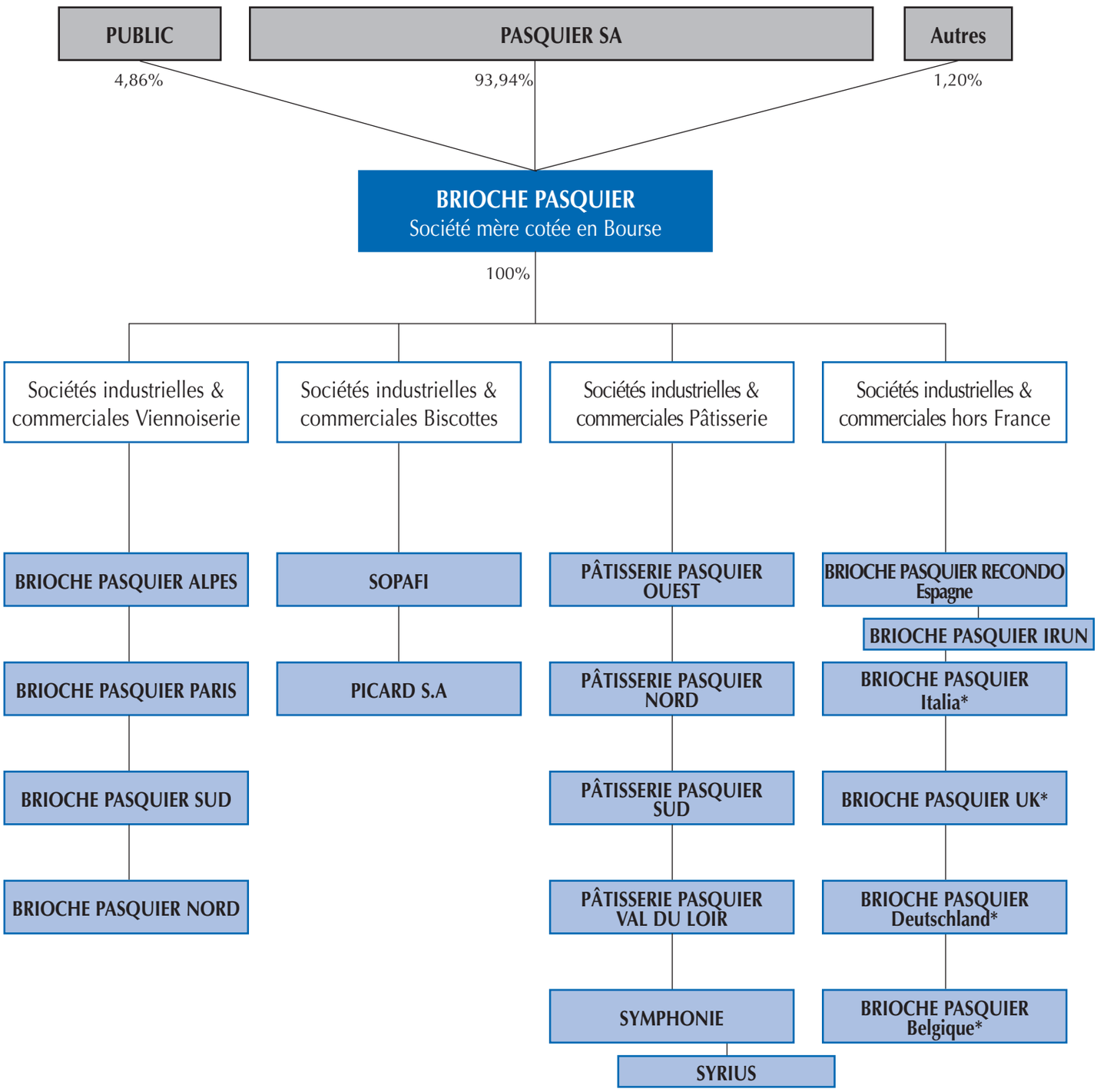

*Sociétés uniquement commerciales

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 5

Objet social (article 2 des statuts) :

I. La société conserve pour objet :

- L'exploitation de tout fonds de fabrication et vente tant en gros, demi-gros que détail de produits de boulangerie, pâtisserie, confiserie, biscuiterie.
- La fabrication de tous desserts glacés (glaces, crèmes glacées…)
- La vente de tous accessoires se rapportant aux produits ci-dessus visés, tels que bonbonnières, coupes, articles de décoration de tables, etc …

- L'exploitation de tout fonds de commerce de vente en gros et au détail d'aliments du bétail, grains, graines, engrais ainsi que l'exploitation de tout bâtiment à usage d'élevage et de négoce de tous animaux.

- L'activité de transports, transports routiers, service de transport public de marchandises, de location de véhicules.

II – Pour réaliser cet objet, la Société pourra :

- Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériel.

- Obtenir, requérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tout pays.

- Prendre toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer.

- Et plus généralement faire toutes opérations de toute nature pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

La Société pourra enfin agir directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers soit seule, soit en association, participation, ou société, avec toutes autres sociétés ou personne en FRANCE ou à l'étranger.

Société mère

BRIOCHE PASQUIER
BP 2
49 360 LES CERQUEUX
FRANCE

Tél : 33.(0)2.41.63.75.00
Fax : 33.(0)2.41.55.98.22

SA au capital de 8 619 628 Euros
RCS Angers 305 119 125
SIRET 305 119 125 00022
Code APE 158 A

Date de création : 18/02/1974
Durée : 99 ans

Responsable du document de référence

Serge PASQUIER, président directeur général

Attestation du responsable du document de référence

A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Brioche Pasquier. Elles ne comportent pas d'omissions susceptibles d'en altérer la portée.

Serge PASQUIER
Président

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 6

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Société FIDEA-FPL Nantes
membre de la Compagnie Régionale de Rennes,
représentée par Jean-Philippe CHAUVIÈRE,
7, allée Alphonse Fillon
44 124 Vertou
Date du premier mandat : 24 mai 1985
Durée d'exercice : mandat expirant à l'issue
de l'assemblée générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Société LBA
membre de la Compagnie Régionale de Rennes,
représentée par Gilles BLANCHARD,
2 rue de l'Hôtellerie
44 470 Carquefou
Date du premier mandat : 27 mars 1998
Durée d'exercice : mandat expirant à l'issue
de l'assemblée générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Commissaires aux comptes suppléants

Joël CAIVEAU
membre de la Compagnie Régionale de Rennes,
6, rue de la Broche
85803 Saint Gilles Croix de Vie
Date du premier mandat : 25 avril 2003
Durée d'exercice : mandat expirant à l'issue
de l'assemblée générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Christophe CHAGNEAU
membre de la Compagnie Régionale de Rennes,
6, rue Louis Blériot
44 470 Orvault
Date du premier mandat : 4 mai 2005
Durée d'exercice : mandat expirant à l'issue
de l'assemblée générale statuant sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2008

1.2. Principaux chiffres consolidés

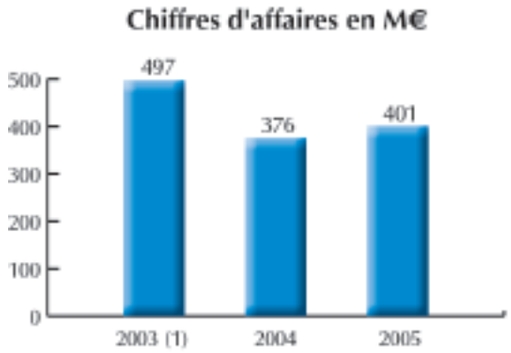

(1) Chiffres non retraités selon les normes IFRS

(1) Chiffres non retraités selon les normes IFRS

Chiffres Clés En K€	2005 IFRS	2004 IFRS	2003 (1)
Chiffre d'Affaires	401 103	376 063	496 838
Résultat Net Consolidé (après survaleur)	**8 078**	**17 251**	**13 915**
Résultat opérationnel courant	19 734	33 002	23 997
Capacité d'autofinancement	35 647	39 417	42 446
Capitaux propres (part du Groupe)	115 583	112 692	79 442
Trésorerie	- 51 521	- 8 290	-20 217
Endettement Moyen et Long Terme	44 827	53 388	65 108
Investissements industriels	28 849	24 601	32 700
Résultat net par action	1,88	3,98	2,36
Résultat dilué par actions (Cf 4.1)	1,88	3,98	2,33
Dividende par action	0,75	0,80	0,80
Effectif Global	2 830	2 438	2 501

(1) Chiffres non retraités selon les normes IFRS

Les exercices 2005 et 2004 sont établis selon les normes IFRS conformément à la réglementation applicable à compter du 1er janvier 2005.
Le rappel des années 2004 n'est donc pas comparable aux informations fournies dans le précédent document de référence établi en normes comptables applicables en France.
L'explication des principaux impacts de la transition aux normes IFRS est fournie en annexe des comptes consolidés (Point 4).

La société Brioche Pasquier est une holding mixte puisqu'elle assure la gestion de ses participations et exerce une activité industrielle et commerciale à travers son site de fabrication situé aux Cerqueux. Les relations existantes avec ses filiales sont donc non seulement financières, mais aussi commerciales.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 8

1.3. Organes d'administration et de direction

Conseil d'administration

Président : Serge PASQUIER

Administrateurs :
Louis-Marie PASQUIER
Pascal PASQUIER
Daniel HAY

Comité de direction

Membres :
Serge PASQUIER
Louis-Marie PASQUIER
Pascal PASQUIER
Alain HAY
Fabrice BANCHEREAU
Jean-François BOISSINOT
Bruno POUESSEL

Direction générale

Président directeur général :
Serge PASQUIER

Directeurs généraux délégués :
Louis-Marie PASQUIER
Daniel HAY
Alain HAY
Michel GUIBERT
Christian MANCEAU

Informations financières
Serge PASQUIER : serge.pasquier@pasquier.fr
Daniel HAY : daniel.hay@pasquier.fr
PASQUIER SA
BP 12
49 360 LES CERQUEUX
Tél : 33.(0)2.41.29.54.00
Fax : 33.(0)2.41.29.54.02

Plan de communication exercice 2005

Chiffres d'affaires trimestriels

1er trimestre : 15 mai 2006
2ème trimestre : 26 juillet 2006
3ème trimestre : 30 octobre 2006
4ème trimestre : 14 février 2007

Comptes annuels : 14 avril 2006

Comptes semestriels : 30 octobre 2006

Mandats et rémunérations

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, les mandats et rémunérations versées à chaque mandataire social figurent ci-après.

Il s'agit des rémunérations brutes, versées par la société holding Pasquier SA. Il n'existe pas de rémunération variable, de rémunération exceptionnelle, ni d'avantages en nature à aucun niveau du Groupe.

Il n'existe pas d'engagement de retraite spécifique ou d'engagements autres ayant la nature de rémunérations, en faveur des mandataires sociaux.

Monsieur Serge PASQUIER
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Date d'entrée en fonction de Président du Conseil d'Administration : 4 janvier 1980
Date d'entrée en fonction de Directeur Général : 15 avril 2002
Mandats expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Autres mandats :

- Président de Brioche Pasquier Paris (SAS)
- Président de Brioche Pasquier Alpes (SAS)
- Président de Brioche Pasquier Sud (SAS)
- Président de Brioche Pasquier Nord (SAS)
- Président de Pâtisserie Pasquier Ouest (SAS)
- Président de Pâtisserie Pasquier Nord (SAS)
- Président de Pâtisserie Pasquier Sud (SAS)
- Président de Pâtisserie Pasquier Val du Loir (SAS)
- Président de Pasquier Nutrition (SAS)
- Président de Sopafi (SAS)
- Président de Symphonie (SAS)
- Président de Syrius (SAS)
- Président Directeur Général d'Epona (SA)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Pasquier (SA)
- Administrateur de FIPA (SA)
- Administrateur de Picard (SA)
- Président de Brioche Pasquier Recondo SL (Espagne)
- Président de Brioche Pasquier Irun SL (Espagne)
- Chairman de Brioche Pasquier UK Ltd (Royaume-Uni)
- Gérant de Brioche Pasquier Deutschland GmbH (Allemagne)
- Gérant de Brioche Pasquier Belgique Sprl (Belgique)

Rémunération : 113 828 Euros

Monsieur Louis-Marie PASQUIER
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Administrateur et Directeur Général délégué
Date d'entrée en fonction d'administrateur : 4 janvier 1980
Date d'entrée en fonction de Directeur Général délégué : 15 avril 2002
Mandats expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats :

- Président Directeur Général de Pasquier SA
- Administrateur d'Epona (SA)
- Administrateur de FIPA (SA)
- Administrateur de Picard (SA)

Rémunération : 115 445 Euros

Monsieur Pascal PASQUIER
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Administrateur
Date d'entrée en fonction : 1er avril 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats :

- Président Directeur Général de FIPA (SA)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Pasquier (SA)
- Président Directeur Général de Picard (SA)
- Administrateur d'Epona (SA)

Rémunération : 106 981 Euros

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:14 Page 10

Monsieur Daniel HAY
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Administrateur et Directeur Général Délégué
Date d'entrée en fonction d'administrateur : 16 mars 1990
Date d'entrée en fonction de Directeur Général délégué : 15 avril 2002
Mandats expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats :

- Directeur Général Délégué de Pasquier (SA)
- Administrateur du GIE Pasquier

Rémunération : 88 176 Euros

Monsieur Michel GUIBERT
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Directeur Général Délégué
Date d'entrée en fonction: 15 avril 2002
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats : néant

Rémunérations : 84 477 Euros

Monsieur Alain HAY
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Directeur Général Délégué
Date d'entrée en fonction: 15 avril 2002
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats :

- Directeur Général de Pâtisserie Pasquier Ouest

Rémunération : 91 517 Euros

Monsieur Christian MANCEAU
Adresse professionnelle : Pasquier SA, BP 12, 49360 LES CERQUEUX
Directeur Général Délégué
Date d'entrée en fonction: 15 avril 2002
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Autres mandats : néant

Rémunération : 77 293 Euros

Liens familiaux entre les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux

Monsieur Serge Pasquier, Monsieur Louis-Marie Pasquier et Monsieur Pascal Pasquier sont frères.
Monsieur Daniel Hay est le frère de Monsieur Alain Hay.

Informations sur l'expertise et l'expérience en matière de gestion des membres des organes d'administration et de direction générale.

Monsieur Serge Pasquier est fondateur de la société et exerce les fonctions de Président Directeur général.
Monsieur Louis-Marie Pasquier est fondateur de la société et exerce les fonctions d'Administrateur et de Directeur général.

Monsieur Pascal Pasquier est Directeur commercial.
Monsieur Daniel Hay est Directeur administratif et financier.
Monsieur Michel Guibert est Directeur informatique.
Monsieur Alain Hay est Directeur de l'Activité pâtisserie.
Monsieur Christian Manceau est Directeur marketing.

Déclarations sur les condamnations

Aucun membre des organes d'administration ou de direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années.

Aucun membre des organes d'administration ou de direction générale n'a fait l'objet de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Aucun membre des organes d'administration ou de direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ni d'aucun empêchement, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'une personne morale au cours des cinq dernières années.

1.3.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

Les administrateurs et directeurs généraux de la société Brioche Pasquier sont administrateurs et/ou directeurs généraux de la société Pasquier, qui détient 93,94 % du capital de Brioche Pasquier au 31 décembre 2005. Cette situation ne génère pas de conflit d'intérêts dans la mesure où les intérêts de ces deux sociétés sont convergents.

1.4. Etapes du développement

1974 A partir de la boulangerie familiale, création de la **société Pasquier** spécialisée dans la fabrication de viennoiserie.

1977 Construction de la première usine de 1.000 m² aux Cerqueux (société Pasquier).

1985 Introduction de la société au second marché de la Bourse de Nantes qui prend alors le nom de **Brioche Pasquier**.

1986 Construction de la seconde usine à Charancieu dans l'Isère (Brioche Pasquier Alpes).

1989 Acquisition de Barnasson à Etoile-sur-Rhône dans la Drôme (Brioche Pasquier Sud).

1992 Diversification dans la pâtisserie avec la construction d'une nouvelle usine aux Cerqueux (Pâtisserie Pasquier Ouest).

1993
- Construction d'une usine de viennoiserie au Châtelet-en-Brie en Seine et Marne (Brioche Pasquier Paris).
- Acquisition de Vergers de Moismont à Vron dans la Somme, spécialisé dans la fabrication des tartes surgelées (Pâtisserie Pasquier Nord).
- Acquisition de M.D.P.S. à Coussac-Bonneval dans la Haute-Vienne, spécialisé dans la fabrication de pâte à choux.

1994 Acquisition de Beignets Heunet, spécialisé dans la fabrication de beignets fourrés cuits et surgelés.

1998 Création de filiales commerciales en Europe

1999
- Construction d'une usine de pâtisserie à Etoile-sur-Rhône dans la Drôme qui regroupe les fabrications de pâte à choux et transfert dans cette usine des activités de Coussac-Bonneval (Pâtisserie Pasquier Sud).
- Construction d'une usine de viennoiserie à Aubigny-en-Artois dans la Somme, destinée à approvisionner le nord de la France et les pays limitrophes (Brioche Pasquier Nord).

2001
- Acquisition de Productos Recondo à Irun au Pays Basque Espagnol, spécialisé dans la fabrication de pain braisé et de biscottes (Brioche Pasquier Recondo).
- Acquisition de C.O.F.R.E.P à Vannes dans le Morbihan, spécialisé dans la fabrication d'entremets surgelés (Pâtisserie Pasquier Bretagne).
- Acquisition de Bresciadolci et « Les Brioches » à Brescia en Italie du nord, spécialisées dans la fabrication de croissants fourrés et de petites brioches tressées (Brioche Pasquier Brescia).
- Incendie le jeudi 22 novembre de l'usine du Châtelet-en-Brie : destruction des cinq lignes de production.

2002
- Reconstruction de l'usine du Châtelet en Brie. En novembre et décembre : mise en route de trois lignes de production.
- Incendie le 10 juillet de l'usine de Vannes. Transfert d'une partie de la production à Pâtisserie Pasquier Ouest et réouverture d'un site de production complémentaire à Saint-Avé proche de Vannes. Reprise de la production en septembre.

2003 Reprise de la production de deux lignes supplémentaires au Châtelet-en-Brie : les cinq lignes de l'usine sont en fonctionnement.
La société lance une Offre Publique de rachat d'actions portant sur un total de 1 700 000 actions. Cette opération s'est déroulé du 23/10/2003 au 12/11/2003. La société a acquis 1 631 823 actions.

2004 Création de Brioche Pasquier Irun, et début de construction d'un site pour être opérationnel en juin 2006.

2005 Acquisition de SOPAFI à Angers et de PICARD SA à Chateauroux, spécialisés dans la fabrication de pain grillé, pain braisé, des petits pains suédois et de la biscotte

2006 Acquisition de SYMPHONIE à Saint Valéry en Caux, spécialisée dans la fabrication de pâtisserie fine haut de gamme surgelée, petits fours, mignardises, macarons, mirlitons

Cession de la filiale italienne Brioche Pasquier Brescia spécialisée dans la fabrication de produits merendine

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 13

Panorama de l'activité — 2

2.1 Le marché français de la viennoiserie fraîche en difficulté page **14**

2.2 Une année de consolidation de l'activité pâtisserie page **15**

2.3 Activité panification sèche page **17**

2.4 L'Europe : consolidation et intégration page **18**

2.5 Analyse financière 2005 page **19**

2.6 Evolution récente et perspectives d'avenir page **20**

2 Panorama de l'activité

2.1. Le marché de la viennoiserie fraîche en difficulté

2.1.1. Les chiffres clés

2005 En K€	Chiffres d'Affaires (1)	Résultat d'exploitation (3)	Investissements	Dotations aux amortissements
Brioche Pasquier (société mère)	65 948	7 854	2 380	3 433
Brioche Pasquier Alpes	31 268	1 041	1 155	3 719
Brioche Pasquier Paris	44 281	2 907	261	3 080
Brioche Pasquier Nord	29 919	1 942	1 497	2 389
Brioche Pasquier Sud	42 848	4 390	748	2 165
Activité « viennoiserie »	**214 264**	**18 134**	**6 041**	**14 786**

(1) Chiffre d'affaires hors intersociété, retraité des opérations promotionnelles et coopérations commerciales selon la norme IAS 18

(2) Résultat d'exploitation incluant l'intersociété

2.1.2. Analyse de la situation

L'année 2005 a vu se confirmer la mauvaise évolution du marché. Les explications majeures de cette situation restent sensiblement les mêmes qu'en 2004 :

- un écart trop important du prix de vente au consommateur entre un produit à marque industrielle et un produit à la marque du distributeur, cet écart est du à l'application de la loi Galland qui règle les relations commerciales entre la grande distribution et les industriels de l'agro alimentaire,

- le manque d'impact des opérations promotionnelles face aux marques des distributeurs (MDD) et aux produits du Hard Discount,

- la forte médiatisation autour de l'équilibre alimentaire.

En France, le marché de la viennoiserie se découpe de la façon suivante :

Poids des familles en Unités consommateur France Total

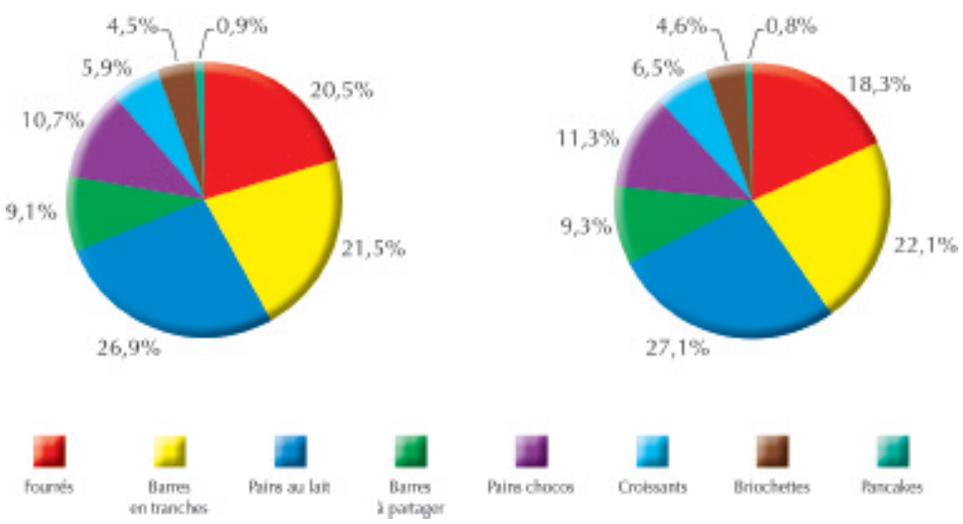

Source Sécodip

2.1.3. Le poids des marques

Poids des familles en Unités consommateur France Total

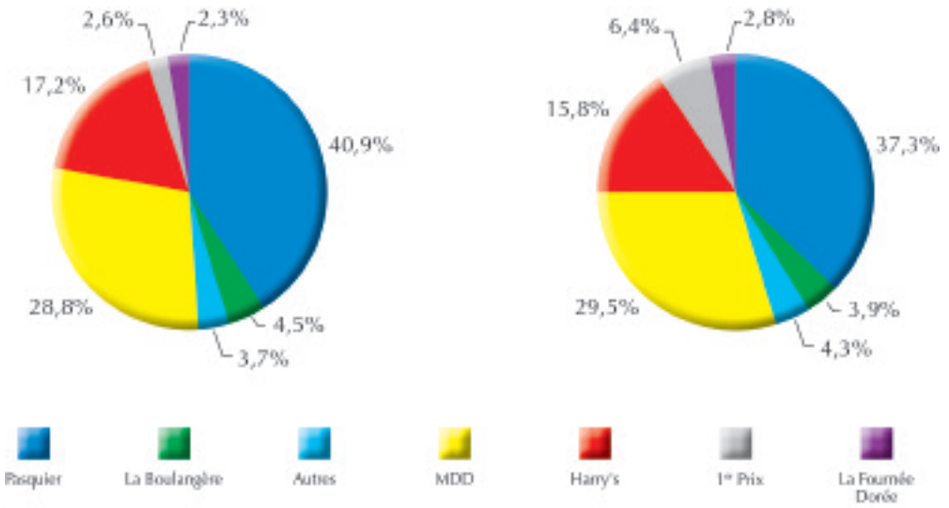

Source Sécodip

2.2. Une année de consolidation de l'activité pâtisserie

2.2.1. Les chiffres clés

2005 En K€	Chiffres d'Affaires (1)	Résultat d'exploitation (3)	Investissements	Dotations aux amortissements
Pâtisserie Pasquier Ouest	81 171	2 972	7 020	2 128
Pâtisserie Pasquier Nord (3)	198	3 186	2 552	2 041
Pâtisserie Pasquier Bretagne (3)		-242		260
Pâtisserie Pasquier Sud (3)	8	-1 307	910	2 322
Pâtisserie Pasquier Val du Loir	1 414	-14	66	9
Activité « pâtisserie»	**82 791**	**4 595**	**10 547**	**6 760**

(1) Chiffre d'affaires hors intersociété, retraité des opérations promotionnelles et coopérations commerciales selon la norme IAS 18
(2) Résultat d'exploitation incluant l'intersociété
(3) L'ensemble de la fabrication de ces 3 sociétés est commercialisé par Pâtisserie Pasquier Ouest

2.2.2. Analyse de la situation

2.2.2.1 Sur le plan industriel :

Les sociétés de production ont continué à améliorer leurs outils.

- Les sociétés Pâtisserie Pasquier Nord (Vron) et Pâtisserie Pasquier Ouest (Les Cerqueux) ont augmenté leurs capacités de stockage grâce à la construction de 2 nouveaux stockware permettant de doubler nos capacités de stockage sur ces sites.
- La société Pâtisserie Pasquier Ouest a concrétisé l'automatisation de la ligne de tarte par la mise en place de robots pour la dépose des fruits. Une nouvelle ligne d'entremets a été démarrée afin de répondre au développement de cette famille de produits.
- La société Pâtisserie Pasquier Nord a modifié sa ligne de production de tarte tatin et ainsi permis d'améliorer leur qualité et leur régularité.
- La société Pâtisserie Pasquier Sud (Valence) a démarré une ligne de beignets. Elle a poursuivi l'adaptation de la ligne automatique d'éclairs garnis afin de répondre aux évolutions des demandes des marchés.

2.2.2.2 Sur le plan commercial :

En Restauration hors domicile (Rhd), deux événements majeurs ont permis une croissance de 7,5 % en terme de chiffre d'affaires :

- le démarrage de la commercialisation des gammes de brioche au sein des réseaux de transport et de la distribution automatique
- la consolidation de nos positions sur la famille des tartes grâce à la réussite du lancement de gammes spécifiques en fonction de l'activité de nos clients. Une nouvelle gamme de tartes plus riches en fruits a été lancée à destination de la restauration commerciale. En parallèle une gamme de 5 tartes dédiées à la restauration collective est commercialisée depuis avril 2005, assurant une croissance de +12% en nombre de pièces à fin décembre 2005.

En Boul'pat (vente à la grande distribution à travers les points chauds des magasins), le développement de produits spécifiques aux besoins de nos clients a permis de réaliser une croissance de 9 % du chiffre d'affaires.

2.2.3. Deux créneaux de distribution assurent notre activité

Répartition par créneaux de distribution du chiffre d'affaires de l'activité pâtisserie 2005.

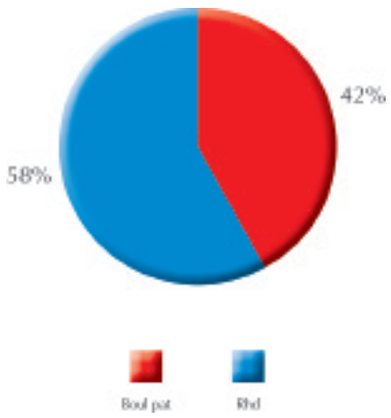

2.2.4. Poids des familles produits en chiffre d'affaires

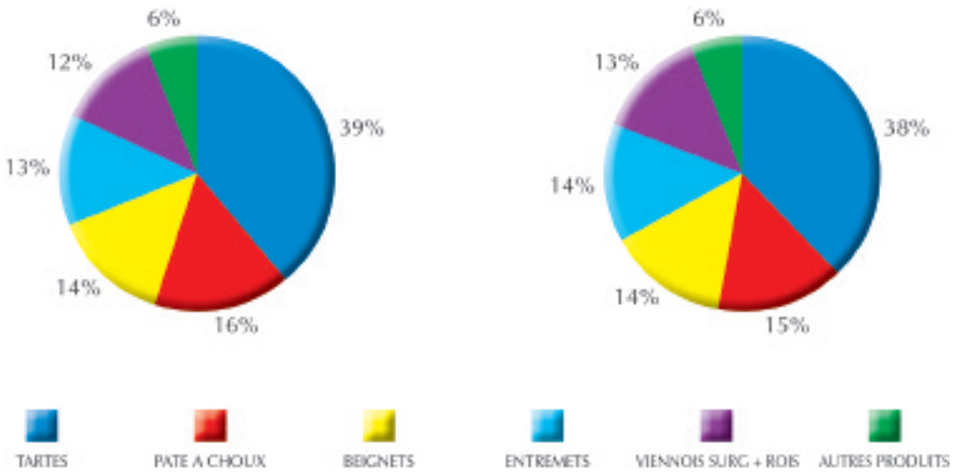

2.3 . Activité panification sèche

2.3.1. Les chiffres clés

2005 En K€	Chiffres d'Affaires annuel	Chiffres d'Affaires consolidé (1)	Résultat d'exploitation (2)	Investissements	Dotations aux amortissements
Sopafi	32 922	32 922	2 755	1 848	1 459
Epona/Picard SA (3)	34 769	15 406	-1 103		326
Activité « panification sèche»	**67 691**	**48 328**	**1 652**	**1 848**	**1 785**

(1) Chiffre d'affaires hors intersociété, retraité des opérations promotionnelles et coopérations commerciales selon la norme IAS 18
(2) Résultat d'exploitation retenu en consolidation et incluant l'intersociété
(3) Le chiffre d'affaires consolidé, le résultat d'exploitation et les dotations aux amortissements des sociétés EPONA/PICARD intégrés dans la consolidation concernent les opérations effectuées à compter du 22 juillet 2005, date de première consolidation.

Ce chiffre d'affaires ne tient pas compte du chiffre de Brioche Pasquier Recondo (Espagne) qui représente 28,3 M€.

2.3.2. Analyse de la situation

L'acquisition des deux sociétés Sopafi et Picard/Auga, a contribué à une forte structuration du marché français et de l'Europe du Sud. Le marché de la biscotte en particulier, des croustillants de manière générale a connu une faible croissance en 2005.

Il présente deux atouts significatifs :
- il intéresse fortement les consommateurs de plus de 45 ans grâce à la bonne image des produits en matière d'équilibre alimentaire et de santé,
- le niveau qualitatif des produits

2.3.2.1 Sur le plan industriel :

L'activité Panification sèche compte désormais 5 sites en France.

Les 3 sites de SOPAFI (Ponts de Cé, Amboise, St Herblain) ont sensiblement amélioré leur performances grâce à des plans d'automatisation des lignes de production et des synergies avec Brioche Pasquier Recondo.

Sur les 2 sites de PICARD-AUGA, un plan de fiabilisation des outils de production a été lancé en 2005 afin de réaliser des gains de productivité et de gagner en régularité produit. De nouveaux investissements seront lancés en 2006 :
- à Andrézieux sur la ligne de pains suédois,
- à Châteauroux, sur la ligne biscottes

2.3.2.2 Sur le plan commercial :

Sur 2005, une rationalisation de la marque Auga a été effectuée pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

La volonté de l'activité panification sèche est d'une part de renforcer la marque Pasquier sur le plan européen :
- au travers des signatures Auga et Recondo sans perdre la spécificité pays,
- grâce à une innovation constante pour rajeunir et dynamiser nos offres consommateurs,
- en renforçant la position des gammes tradition, briochée, minceur et fibre
- avec un plan promotionnel plus conséquent relayé par la force de vente de la viennoiserie fraîche

et d'autre part, de se doter d'un outil industriel performant afin d'être capable de répondre aux marchés MDD et HD à dimension européenne

2.3.3. Le marché de la panification sèche

Le marché de la panification sèche représente un volume de 71 400 tonnes en 2005, soit 0,36 % de moins qu'en 2004.

La répartition de segments en volumes est la suivante :

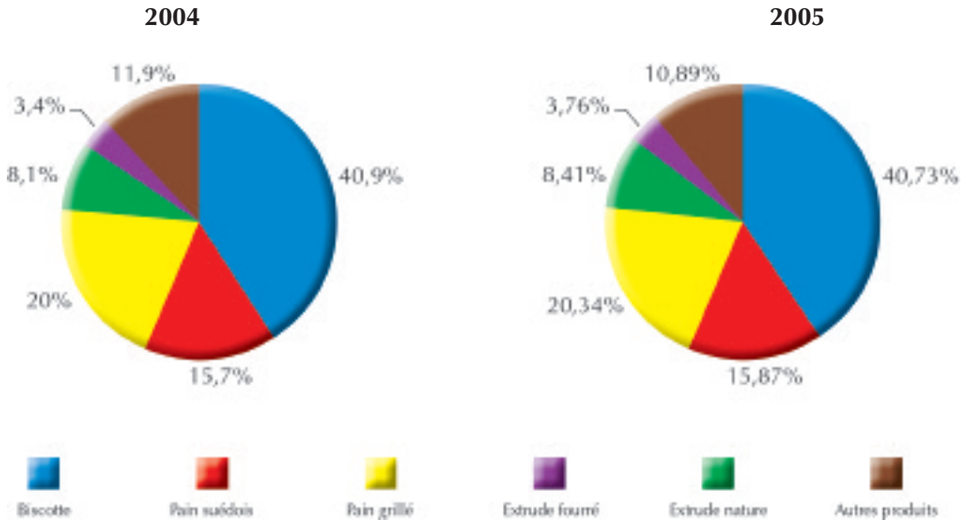

Source Nielsen

2.4. L'Europe

2.4.1. Les chiffres clés

2005 En K€	Chiffres d'Affaires (1)	Résultat d'exploitation (2)	Investissements	Dotations aux amortissements (3)
Brioche Pasquier Recondo	32 696	4	1 079	1 371
Brioche Pasquier Irun	0	- 229	9 246	
Brioche Pasquier Brescia	10 544	- 4 146	82	523
Brioche Pasquier Belgique	6 544	15		7
Brioche Pasquier Deutschland	475	-133		4
Brioche Pasquier UK	5 501	-21	6	8
Activité Europe	**55 720**	**- 4 510**	**10 413**	**1 913**

(1) chiffre d'affaires hors intersociété, retraité des opérations promotionnelles et coopérations commerciales selon la norme IAS 18
(2) hors amortissements des fonds de commerce mais incluant l'intersociété
(3) hors amortissements des fonds de commerce et des immobilisations incorporelles

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 19

2.4.2. Analyse de la situation

Brioche Pasquier Recondo – Brioche Pasquier Irun

Après un début d'année de forte croissance, l'activité de vente de Panification Sèche s'est ralentie sur la fin d'année pour finir sur une croissance de 3,8% à 28,3 M€.

La construction de la ligne de fabrication de biscottes sur le nouveau site de Brioche Pasquier Irun s'est poursuivie sur l'année 2005, cette ligne devrait être opérationnelle au second trimestre 2006.

Brioche Pasquier Brescia

La poursuite de la baisse de l'activité Merendine (–5%) a conduit à la décision de se séparer de cette branche d'activité, qui s'est concrétisée en 2006.

Brioche Pasquier Belgique

Identique à la France, le marché belge a connu ces 2 dernières années une forte croissance du Hard Discount. Dans ce contexte difficile, Brioche Pasquier Belgique a maintenu ses parts de marché et a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 6,5 M€ en légère hausse de 1%.

Brioche Pasquier UK

Brioche Pasquier UK a poursuivi la consolidation de son assortiment produits sur 2005, ce qui a permis une croissance de 12% à 5,5 M€.

Brioche Pasquier Deutschland

La distribution allemande est complexe et en constante restructuration. Dans un contexte de consommation morose, le développement de notre activité sur ce pays ne pourra se faire qu'avec le référencement de clients Hard Discount.

2.5. Analyse financière 2005

2.5.1. Chiffre d'affaires et rentabilité

Brioche Pasquier a réalisé un chiffre d'affaires de 401,1 M€ soit 6,62 % de croissance. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires s'établirait à 352,8 M€, soit un recul de 6,3% par rapport à l'exercice 2004, et se répartit en :

- Activité Viennoiserie Pré-emballée : 238,9 M€ de CA, soit –11,6 %
- Activité Pâtisserie : 85,6 M€, soit 8,7 % de croissance
- Activité Panification Sèche : 28,3 M€ ,soit 3,8 % de croissance

L'année 2005 a été marquée par une troisième année de baisse du marché de la Viennoiserie. Elle est de – 6,5% en chiffre d'affaires, et de – 2,1% en volume. (- 3,1% de CA et – 1,5% en volume pour l'année 2004, et – 1,4% de CA et – 3,5% en volume pour l'année 2003)

Le résultat net s'établit à 8,1 M€ pour 2005 par rapport à 17,3 M€ en 2004. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la rentabilité de l'activité viennoiserie, et aux provisions constituées en vu de la cession de la société Brioche Pasquier Brescia.

2.5.2. Les investissements de l'année

Les investissements de l'année 2005 ont été de 28,8 M€ :

Activité Viennoiserie 6,0 M€

Activité Pâtisserie 10,6 M€
Dont Pâtisserie Pasquier Ouest (Les Cerqueux) : 7,0 M€
- extension de la chambre froide : 700 m2, 2000 palettes
- extension du bâtiment : 2800 m²

Pâtisserie Pasquier Nord (Vron) : 2,6 M€

Activité Panification Sèche France 1,8 M€
Sopafi (Angers) : 1,8 M€

Activité Panification Sèche Europe 10,4 M€
Dont Brioche Pasquier Irun : 9,2 M€
- fin de la construction de l'usine
- construction d'une première ligne de fabrication biscottes

2.6. Evolution récente et perspectives d'avenir

2.6.1. Evolution récente :

Une acquisition stratégique en Pâtisserie

Le 31 janvier 2006, le Groupe Brioche Pasquier a acquis la totalité du capital de SYMPHONIE, société spécialisée dans la fabrication de Pâtisserie fine haut de gamme surgelée, petits fours, mignardises, macarons, mirlitons.

SYMPHONIE, présente les caractéristiques suivantes :

C.A. 2005 :	31 M€
Effectif :	280 personnes
Site de production :	Saint Valéry en Caux (76)

Pour Brioche Pasquier, cette acquisition en Pâtisserie Surgelée :

- conforte le pôle d'activité Pâtisserie avec l'intégration d'une gamme de Pâtisserie fine en complément de nos produits déjà existants, tartes, beignets, pâte à choux, entremets.
- renforce notre présence à l'export (10% du chiffre d'affaires, principalement aux Etats Unis)
- complète son offre RHD (Restauration Hors Domicile)
- apporte un niveau important de recherche et d'innovation produits.

Le Groupe Brioche Pasquier, numéro 1 de la Viennoiserie et acteur majeur sur le marché de la panification sèche, renforce ainsi son pôle d'activité Pâtisserie.

Cession de l'activité « Mérendine » en Italie

Le 09 mars 2006, Brioche Pasquier a cédé les titres de la société BRIOCHE PASQUIER BRESCIA (usine de Brescia) qui fabrique les produits de Mérendine à un industriel italien. Elle avait auparavant apportée à une nouvelle société « Brioche Pasquier Italia » l'activité « Viennoiserie fraîche » conservée par le groupe Brioche Pasquier

2.6.2. Perspectives 2006 - les chiffres clés consolidés :

En M€	**2006**	2005
Chiffre d'affaires	**460,0**	401,1
Résultat opérationnel courant (EBIT)	**25,0**	19,7
Résultat net	**14,5**	8,1
Investissements industriels	**30,0**	28,8
Amortissements	**28,1**	25,2

2.6.3. Activité Viennoiserie, chiffre d'affaires prévisionnel de 222 M€

Depuis novembre 2005, de nouvelles perspectives se dégagent de la loi en faveur des PME, complétée de la circulaire Dutreil II, qui redéfinit les relations commerciales avec la grande distribution et permet de réincorporer une partie des marges arrières dans le prix de vente au consommateur. La baisse attendue des prix de vente au consommateur des produits à marque Brioche Pasquier devrait permettre un repositionnement face aux produits MDD et hard discount.

Les plans « prospectus » de nos clients pour le 1er semestre 2006, sont moins nombreux, mais mieux ciblés et accompagnés d'une forte communication. Nous en attendons un bon effet sur les ventes en 2006

2.6.4. Activité Pâtisserie, chiffre d'affaires prévisionnel de 114 M€

L'intégration progressive de la société Symphonie :
La reprise de la société Symphonie permet d'ouvrir de nouveaux horizons à l'activité pâtisserie,

- par l'élargissement de l'offre vers des produits festifs,
- par sa capacité à proposer des innovations,
- par la part de chiffre d'affaires réalisé à l'export (10% du CA).

L'axe prioritaire des actions sur 2006 va être d'assurer la pérennité de cette politique d'innovation, tout en confortant les capacités de production par le savoir-faire technique.

Les axes de développement sont :

Sur le plan industriel,

- L'extension de deux sites de production va permettre d'assurer la mise en place de nouvelles lignes de production qui accompagneront le développement de nos gammes vers de nouveaux marchés.
- La mise en oeuvre de matières premières permettant de répondre aux besoins de sécurité et d'équilibre alimentaire exprimés par les consommateurs. Il s'agit prioritairement de garantir un taux d'acide gras trans proche du 0, de travailler sur la qualité de nos sucres ...
- La validation de tous nos sites sur le plan IFS / BRC (International Food Standards/ British Retail Consortium).

Sur le plan commercial:

En restauration hors domicile:

- L'élargissement de notre offre à tous les instants de consommation : le petit déjeuner par le développement de nos ventes de viennoiseries fabriquées par l'activité brioche de l'entreprise.
- La poursuite de la segmentation de nos gammes en fonction de l'activité de nos clients (restauration commerciale et collective). Une gamme d'éclairs garnis adaptée aux attentes de la restauration collective est en cours de commercialisation.

Boul'pat :

- La mise en place de produits prêt à l'emploi, sur chacune de nos familles produits.

2.6.5. Activité Panification Sèche, chiffre d'affaires prévisionnel de 68 M€

A partir de mars 2006, les produits à marque de l'activité Panification Sèche bénéficieront du co-branding avec des packagings signés AUGA de BRIOCHE PASQUIER .

2.6.6. Europe, chiffre d'affaires prévisionnel de 56 M€

Brioche Pasquier Recondo – Brioche Pasquier Irun

La présence industrielle avec Brioche Pasquier Recondo se voit renforcer par la mise en route au second trimestre 2006 d'une ligne de biscotte sur le nouveau site de Brioche Pasquier Irun. Le chiffre d'affaires Panification Sèche et Viennoiserie devrait approcher 36 M€ en croissance de 12%.

Brioche Pasquier Italia

Depuis le 09 mars dernier, la société Brioche Pasquier Brescia a été cédé à un industriel italien. Les prévisions de chiffre d'affaires pour l'activité commerciale de Viennoiserie Fraîche à compter du 09 mars 2006 est de 3,0 M€ par rapport à 10 504 K€ pour l'ensemble de l'activité en 2005.

Brioche Pasquier Belgique

La croissance de la viennoiserie portée par l'innovation (pains choco-crème, pancake) sera consolidée par le développement de l'activité pâtisserie surgelée, et permet de tabler sur une croissance de 10% à 7,2 M€ en 2006.

Brioche Pasquier UK

Dans un contexte de consommation favorable, les produits de viennoiserie permettent d'envisager une croissance de 29% à 7,1 M€ en 2006.

2.6.7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions

" BRIOCHE PASQUIER "
Société anonyme au capital de 8 619 628 euros
Siège social : 49360 – LES CERQUEUX
R.C.S. ANGERS B 305 119 125

Exercice du 1.01.2005 au 31.12.2005

RAPPORT SUR LES PREVISIONS DE BENEFICE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du Groupe BRIOCHE PASQUIER incluses dans la partie 2 du document de référence de son document de référence daté du …. 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement CE N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la bases de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement CE N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en ?uvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe BRIOCHE PASQUIER. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe BRIOCHE PASQUIER.

Carquefou, le 24 Mars 2006

Pour L.B.A.
Commissaire aux comptes

Gilles BLANCHARD
Commissaire aux comptes

Nantes, le 24 mars 2006

Pour FIDEA-FPL Nantes
Commissaire aux comptes

Jean-Philippe CHAUVIERE
Commissaire aux comptes

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 23

Vie boursière 3

3.1 Le capital et sa répartition au 31/12/05 page **24**

3.2 Seuil de détention du capital social page **25**

3.3 Achat par la société de ses propres actions page **25**

3.4 Capital autorisé non émis page **26**

3.5 Participation des salariés au capital page **27**

3.6 Marché des titres de la société page **28**

3.7 Nombre d'actions et dividendes page **28**

3.8 Nantissement des titres de l'émetteur page **29**

3.9 Extrait des status relatif aux droits des actionnaires page **29**

3.10 Pacte d'actionnaires page **31**

3.11 Prise de participations page **31**

3.12 Information sur la société page **31**

3 Vie boursière

3.1. Le capital et sa répartition au 31/12/05

Le capital est de 8 619 628 € réparti en 4 309 814 actions au nominal de 2 €, toutes entièrement libérées.

Evolution du capital depuis cinq ans

		Nombre d'actions	Valeur de l'action	Capital
Capital au 01/01/2005		**3 309 002**		**66 180 040**
Conseil d'administration 23/02/2001	Augmentation de capital par émission d'actions	13 115	20	262 300
		3 322 117		**66 442 340**
06/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de réserves		26	
	Transformation du capital en euros	3 322 117	4	13 288 468
	Division par deux de la valeur nominale	3 322 117	2	
		6 644 234		**13 288 468**
Conseil d'administration 27/08/2001	Augmentation de capital par émission d'actions	22 861	2	45 722
		6 667 095		**13 334 190**
Conseil d'administration 22/02/2002	Augmentation de capital par émission d'actions	22 742	2	45 484
		6 689 837		**13 379 674**
05/04/2002	Réduction de capital par annulation de titres	-102 955	2	-205 910
		6 586 882		**13 173 764**
Conseil d'administration 22/08/2002	Augmentation de capital par émission d'actions	20 208	2	40 416
		6 607 090		**13 214 180**
Conseil d'administration 20/02/2003	Augmentation de capital par émission d'actions	22 040	2	44 080
		6 629 130		**13 258 260**
Conseil d'administration 05/09/2003	Augmentation de capital par émission d'actions	24 242	2	48 484
		6 653 372		**13 306 744**
Conseil d'administration 21/11/2003	Réduction de capital par annulation de titres	-2 194 205	2	-4 388 410
		4 459 167		**8 918 334**
Conseil d'administration 19/12/2005	Réduction de capital par annulation de titres	-149 353	2	-298 706
		4 309 814		**8 619 628**

Il n'a pas été émis d'actions non représentatives du capital ni de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Au sein du Groupe Pasquier, il n'existe aucun capital faisant l'objet d'une option, ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 25

Répartition du capital et des droits de vote au cours des cinq derniers exercices

	2005		2004		2003		2002		2001	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Holding Pasquier	**93,94**	**96,16**	88,09	94,25	85,09	90,75	57,19	73,47	56,67	73,48
Famille Pasquier	**0**	**-**	0,02	0,02	0,24	0,26	0,17	0,22	0,17	0,22
Salariés du groupe	**0,85**	**0,90**	0,94	1,03	3,27	3,50	4,15	5,33	4,28	5,55
FCP Pasquier	**0**	**-**	0	-	0	-	4,8	3,61	4,33	2,81
Autres actionnaires nominatifs	**0,35**	**0,37**	0,36	0,39	0,37	0,39	0,5	0,62	0,51	0,66
Actions auto-détenues	**0**	**-**	2,69	-	1,69	-	7,11	-	7,38	-
Public	**4,86**	**2,57**	7,91	4,31	9,34	4,99	26,08	16,75	26,66	17,28

L'augmentation du pourcentage de détention de la société holding PASQUIER est liée à l'acquisition de titres auprès du public. Les franchissements de seuils réalisés les 25 octobre et 19 décembre 2005 ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF publiées sous visa 205C1861 et 206C0028

3.2. Seuil de détention du capital social

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, seule la société holding PASQUIER SA dépasse, à notre connaissance, les seuils visés à l'article L 233-7 dudit Code, à savoir celui de deux tiers pour la détention du capital social et celui de dix-neuf vingtièmes pour les droits de vote aux assemblées générales.

En application de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient de titres de la société Brioche Pasquier par le biais du plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de participation au 31 décembre 2005.

3.3. Achat par la société de ses propres actions

Le programme de rachats d'actions renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2004, s'est poursuivi jusqu'au 23 octobre 2005. Il n'a pas été renouvelé. Ce programme a été réalisé dans les conditions suivantes :

- **VISA AMF** : 04-253 en date du 06 avril 2004
- **Titres concernés** : Actions Brioche Pasquier
- **Pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2004** : 10% des actions représentant le capital social
- **Prix d'achat unitaire maximum** : 100 €
- **Prix de vente unitaire minimum** : 30 €
- **Objectifs par ordre de priorité** :

- l'annulation de tout ou partie des actions en vue d'optimiser son résultat, la rentabilité de ses fonds propres et la création de valeur pour l'actionnaire. Dans l'hypothèse où les actions annulées conduiraient au dépassement du seuil de 95% des droits de vote par la société Pasquier, un éventuel retrait de cote pourrait être envisagé ;

- l'achat et la vente d'actions en fonction des situations de marché ;

- l'attribution d'options d'achat d'actions en application de la résolution extraordinaire unique de l'Assemblée Générale mixte du 26 mars 1999, étant précisé qu'à la date de ce jour aucune option d'achat n'a été consentie ;

- la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer plus généralement les conditions d'une transaction dans le cadre de la réglementation boursière.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 26

- **Durée du programme :** jusqu'au 23 octobre 2005

Conformément à l'article L 225-211 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société a, dans le cadre de ce programme, procédé aux opérations suivantes en 2005 :

- Achat de ses propres actions : 31 230 au cours moyen de 55,08 Euros
- Vente de ses propres actions : 0

En outre, dans le cadre d'un contrat de liquidités détenu à 80 % par Brioche Pasquier et à 20 % par la société de bourse Portzamparc, les opérations suivantes ont été réalisées en 2005 :

- Achat de ses propres actions : 922 au cours moyen de 55,44 Euros
- Vente de ses propres actions : 2 890 au cours moyen de 56,19 Euros

Afin de se conformer à la position adoptée par l'Autorité des marchés financiers, relative au règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003, le Conseil d'Administration a décidé le 19 décembre 2005 l'annulation de la totalité des 149 353 actions propres détenues à cette date aux fins d'annulation. Au 31 décembre 2005, la société ne détient donc plus d'actions propres.

3.4. Capital autorisé non émis

Au 31 décembre 2005 il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 27

3.5. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2005, il n'existe pas d'options de souscription d'actions réservées aux salariés.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Informations sur les options de souscription ou d'achat

	Plan n°1 (option d'achat)	Plan n°2 (option de souscription)	Plan n°3 (option de souscription)	
Date d'assemblée	22/04/1988	20/03/1992	01/04/1994	
Date du conseil d'administration	15/06/1988	03/08/1992	10/04/1995	05/12/1997
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées dont le nbre pouvants être souscrites ou achetées par :	5 000	60 000 (1)	100 000	100 000
* les mandataires sociaux	50 actions chacun	150 actions chacun	150 actions chacun	150 actions chacun
* les dix premiers attributaires salariés	50 actions chacun	150 actions chacun	150 actions chacun	150 actions chacun
Point de départ d'excercice des options	16/06/1988	04/08/1992	11/04/1995	05/12/1997
Date d'expiration	16/06/1989	31/12/1993	31/12/1997	31/05/1999
Prix de souscription ou d'achat	320 F	489 F	519 F	577 F
Modalités d'exercice			2 tranches fixées par le conseil d'administration	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/03 (2)	4 682	57 834	23 346	2 065
Options annulées durant l'excercice	0	0	0	0
Option restantes	0	0	0	0

(1) 30.000 à la date du 20/03/1992, soit - après incorporation de réserve et attribution d'une action nouvelle pour une action détenue par l'assemblée générale du 02/04/1993 - 60.000 actions
(2) Nombre d'actions souscrites à la date d'expiration du programme, ne tenant pas compte des attributions gratuites ultérieures d'actions lors des incorporations de réserves décidées par l'assemblée générale

Ces attributions d'option étaient ouvertes à tous les salariés du groupe Brioche Pasquier, selon des conditions d'ancienneté fixées par chaque assemblée générale. Aucune n'a été réservée aux mandataires sociaux ou à certains salariés.

L'Assemblée Générale du 18 Juin 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise jusqu'au 18 juin 2004.

Conformément à cette autorisation, les augmentations de capital suivantes ont été réalisées :

Emission		**Souscription**			
Conseil	Actions	Conseil	Actions	Capital social	Prime d'émission
03/12/2001	45 000	22/02/2002	22 742	45 484	1 155 066,18
10/06/2002	45 000	28/08/2002	20 208	40 416	1 182 774,24
18/12/2002	45 000	20/02/2003	22 040	44 080	944 414,00
16/06/2003	45 000	05/09/2003	24 242	48 484	810 167,64

3.6 . Marché des titres de la société

Pour les dix-huit derniers mois (1er octobre 2004 - 31 mars 2006), la moyenne d'échange à été de 700 titres par jour pour un montant total de 15 454 K€ de capitaux.
Le cours moyen de l'action a été de 56,24€.

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume/jour
Octobre	52,80	50,05	51,40	259
Novembre	54,00	52,10	53,30	219
Décembre	55,00	49,07	52,57	488
Janvier 05	57,90	53,30	55,24	953
Février	57,80	55,75	57,07	340
Mars	58,20	54,60	54,60	140
Avril	56,00	53,70	54,97	133
Mai	55,90	53,65	54,98	1 386
Juin	56,25	53,75	55,18	230
Juillet	55,30	53,70	54,91	229
Août	56,00	54,00	55,00	139
Septembre	58,55	54,70	55,96	357
Octobre	61,00	56,65	59,08	1 870
Novembre	60,10	56,65	59,37	466
Décembre	60,50	58,05	59,46	4 473
Janvier 06	59,05	57,05	57,98	367
Février	61,90	58,00	59,66	325
Mars	60,95	58,00	59,73	227

Le cours le plus haut a été de 61,90 € (3 février 2006)
Le cours le plus bas a été de 49,07 € (7 décembre 2004).

Introduction au Second Marché de Nantes : mai 1985
Prix d'introduction : 20 Francs
Code ISIN : FR0000066276

Depuis le 23 octobre 2005, date de fin du programme de rachat d'actions propres, il n'existe plus de contrat de tenue de marché ni de contrat de liquidités.

3.7. Nombre d'actions et dividendes

Les dividendes annuels distribués au titre des cinq exercices précédents ont été, par action, les suivants (données exprimées en euros) :

EXERCICE CLOS EN	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE BRUT
2004	4 459 167	0,80	-	-
2003	4 459 167	0,80	0,40	1,20
2002	6 629 130	0,80	0,40	1,20
2001	6 667 095	0,80	0,40	1,20
2000	3 309 002	1,37	0,68	2,05

Le dividende versé au titre de l'exercice 2004 a été décidée par l'assemblée générale du 4 mai 2005 et versé le 17 mai 2005. Le conseil d'administration a proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire du 12 mai 2006 le versement d'un dividende de 0,75 €.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 29

3.8. Nantissement des titres de l'émetteur

Date du nantissement	Bénéficiaire du nantissement	Nombre de titres nantis
2001	BCME	175 000
2003	BCME – Crédit Mutuel	1 250 000

3.9. Extrait des statuts relatif aux droits des actionnaires

Droits et obligations attachés aux actions (article 14 des statuts)

Chaque action donne à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans l'actif social.

Le cas échéant, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie reçoivent, proportionnellement à leur valeur nominale, la même somme nette, quelque soit leur origine et leur date de création.

Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence du montant nominal de leurs actions. Au delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque action donne droit à une voix dans tous les votes. Toutefois un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves ou comptes assimilés, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions elles-mêmes nominatives.

Titres au porteur (extrait de l'article 12 des statuts)

La Société est en droit de demander et d'obtenir à tout moment, dans les conditions prévues par l'article L 228-2 du Code de Commerce, l'identité, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Transmission des actions (article 16 des statuts)

Les actions émises par la Société se transmettent par virement de compte à compte librement entre actionnaires.

Assemblées générales (Titre VII – articles 33 à 37 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées. Celles-ci sont qualifiées d'Assemblées Générales extraordinaires lorsque les actionnaires sont appelés à prendre toute décision comportant modification des statuts. Elles sont qualifiées d'Assemblées spéciales lorsqu'elles réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées ordinaires.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 30

Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration en cours de vie sociale, et par le liquidateur après dissolution de la Société. A défaut, elles peuvent l'être par les Commissaires aux comptes, ou un mandataire désigné en justice dans les cas et sous les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par le Conseil d'Administration et figurant sur l'avis de convocation. La convocation est faite par avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et par lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois, quinze jours avant l'Assemblée sur première convocation et six jours avant l'Assemblée sur convocations suivantes. L'action en nullité d'une Assemblée irrégulièrement convoquée n'est toutefois pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

L'ordre du jour des Assemblées est fixé par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de convoquer l'Assemblée. Un ou plusieurs actionnaires ont toutefois la faculté de requérir dans les conditions déterminées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats du Conseil d'Administration.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées, s'il possède une action au moins et de participer aux délibérations, personnellement ou par un mandataire qui ne peut être que son conjoint ou un autre actionnaire ou, s'il est non-résident en FRANCE par un intermédiaire, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles, sur simple justification de la propriété de ses titres. Toutefois, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la société ou au dépôt au siège social du certificat délivré par l'intermédiaire habilité, selon que ses actions sont nominatives ou au porteur, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi. En cas de vote par correspondance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société dans les conditions fixées par la loi. Les copropriétaires indivis, usufruitiers et nu-propriétaires d'actions participent aux Assemblées dans les conditions prévues à l'article 13.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. Le bureau de l'Assemblée comprend un Président qui, sauf les exceptions prévues par la loi, est le Président du Conseil d'Administration, deux scrutateurs actionnaires et un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Dans les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum, que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions et délais fixés ci-dessus. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents et représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents et représentés possèdent au moins, sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, l'Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les Assemblées spéciales délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales extraordinaires.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire. D'autre part, dans les Assemblées Générales extraordinaires appelées à statuer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix ni pour lui-même, ni comme mandataire. Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut, si ce n'est à l'unanimité, augmenter les engagements des actionnaires (sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de rompus en cas d'augmentation ou de réduction du capital), non plus que changer la nationalité de la Société (sauf convention internationale spéciale permettant à la Société de conserver sa personnalité juridique).

Affectation et répartition des bénéfices (article 39 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
L'Assemblée Générale peut décider en outre la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements seront effectués, les dividendes étant prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
Les modalités de la distribution sont fixées dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

3.10. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

3.11. Prise de participations

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2005, la société a pris une participation majoritaire dans le capital de SOPAFI, ainsi que dans EPONA (société holding de Picard SA), sociétés spécialisées dans la fabrication du pain grillé, pain braisé, des petits pains suédois et de biscotte.

Le 31 janvier 2006, Brioche Pasquier a pris une participation majoritaire dans le capital de SYMPHONIE, société spécialisée dans la fabrication de pâtisserie fine haut de gamme surgelée, petits fours, mignardises, macarons, mirlitons.

3.12. Information sur la société

1.3.1. Information financières intermédiaires

Depuis la publication du dernier document de référence, la société a publié les informations financières suivantes auprès de l'Autorité des Marchés Financiers :

- 04/05/05 : chiffre d'affaires du premier trimestre 2005
- 25/07/05 : acquisition de la société Picard SA
- 29/07/05 : chiffre d'affaires du second trimestre 2005
- 14/10/05 : rapport d'activité au 30/06/2005
- 19/10/05 : annexes aux comptes sociaux du 31/12/2004
- 14/11/05 : chiffre d'affaires du troisième trimestre 2005
- 03/02/06 : acquisition de la société Symphonie
- 15/02/06 : chiffre d'affaires annuel 2005

1.3.2. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document d'enregistrement, les documents suivants peuvent être consultés, uniquement sur support physique, auprès de Pasquier SA, Route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- les documents de référence 2003 et 2004,
- le présent document de référence.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 33

Comptes consolidés 4

4.1 Résultat par action page **34**

4.2 Compte de résultat page **35**

4.3 Bilan page **36**

4.4 Annexe page **38**

4.5 Tableau des flux de trésorerie page **52**

4.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page **53**

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 34

4 Comptes consolidés au 31/12/05

4.1 . Résultat par action

En K€	2005 IFRS	2004 IFRS	2003 (5)
Nombre d'actions	4 309 814	4 459 167	4 459 167
Résultat opérationnel courant (1)	19 734	33 002	23 997
Résultat net consolidé	8 078	17 251	13 915
Résultat net part du groupe	8 078	17251	13 915
Résultat distribué	3 232	3 567	3 567
En €			
Résultat opérationnel courant par action (2)	4.58	7.61	4.08
Résultat net consolidé par action (2)	1.87	3.98	2.36
Résultat net part du groupe par action (2)	1.87	3.98	2.36
Résultat dilué par action (3)	1.87	3.98	2.33
Dividende net par action (4)	0.75	0.80	0.80

(1) Après participation aux bénéfices

(2) La société Brioche Pasquier ne détient plus d'actions propres au 31 Décembre 2005. Le 19 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler l'intégralité des titres auto-détenus soit 149 353 titres. Pour l'exercice 2004, la totalité des actions propres, soit 120 091 actions au 31 décembre 2004, est comptabilisée en titres immobilisés dans les comptes sociaux. Ces actions propres sont donc imputées en moins des capitaux propres, elles ne sont pas prises en compte pour la détermination du résultat consolidé par action.

(3) Le résultat dilué par action est calculé par rapport au nombre d'actions déterminé au (2) augmenté du seul élément dilutif que sont les actions restantes à souscrire dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Pour 2003, il restait 90 000 actions à souscrire. Il n'existait plus aucune action à souscrire au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.

(4) Proposition à l'Assemblée Générale du 12 Mai 2006

(5) Chiffres non retraités normes IFRS5

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 35

4.2. Compte de résultat

En K€	2005 IFRS	2004 IFRS	2003 (3)
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	**401 103**	**376 063**	**496 839**
Autres produits de l'activité	193	237	256
Produits d'exploitation	**401 296**	**376 300**	**497 095**
Variation stocks produits finis	2 675	197	-30
Total produits d'exploitation	**403 971**	**376 497**	**497 065**
Achats consommés	-183 289	-166 198	-160 700
Autres achats et charges externes	-64 227	-56 046	-194 815
Valeur ajoutée avant intermédiaires	**156 455**	**154 253**	**141 550**
Impôts et taxes	-10 709	-9 637	-7 917
Charges de personnel (2)	-100 738	-89 670	-88 672
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	**45 008**	**54 946**	**44 961**
Dotation aux amortissements	-25 244	-21 785	-29 222
Dotations aux provisions	-30	-159	-94
Reprises sur amort. et provisions Trft charges			8 352
Résultat opérationnel courant (EBIT)	**19 734**	**33 002**	**23 997**
Autres produits et charges opérationnels	-3 859	-2 550	-205
Résultat opérationnel	**15 875**	**30 452**	**23 792**
Coût du financement	-2 705	-2 549	-733
Autres produits et charges financières	144	1 316	2 133
Charge d'Impôt	-5 236	-11 968	-11 277
Résultat net	**8 078**	**17 251**	**13 915**
Résultat par action	1.87	3.98	2.36
(1)retraité des frais promotionnels et coopérations commerciales selon la norme IAS 18 pour 2004 2005			
(2)dont Participation des salariés aux Bénéfices	1 067	2 604	1 989
(3) chiffres non retraités normes IFRS			

4.3. Bilan

ACTIF en K€	Net 2005	Net 2004	Net 2003 (1)
Ecart d'acquisition	24 309	13 857	17 197
Immobilisations incorporelles	1 066	1 349	1 493
Immobilisations corporelles	191 327	177 021	142 772
Immobilisations financières	3 512	540	1 927
Total Actif Immobilisé	**220 214**	**192 767**	**163 389**
Stocks et en-cours	23 721	16 774	17 147
Créances clients et comptes rattachés	66 694	60 311	54 543
Autres créances et compte de régularisation	24 103	12 171	20 053
Valeurs mobilières de placement	2 702	11 448	11 074
Disponibilités	3 996	15 403	12 933
Total Actif Circulant	**121 216**	**116 107**	**115 750**
Total de l'Actif	**341 430**	**308 874**	**279 139**

PASSIF en K€	Net 2005	Net 2004	Net 2003 (1)
Capital	8 620	8 918	8 918
Primes	2 632	2 632	2 632
Réserves consolidées	95 776	89 599	57 236
Résultat de l'exercice (part du groupe)	8 078	17 251	13 915
Autres Capitaux Propres	98	-6 088	-3 310
Autres fonds propres	380	380	50
Total des Capitaux Propres	**115 584**	**112 692**	**79 442**
Total des Provisions	**4 979**	**1 328**	**3 986**
Emprunts et dettes financières	103 045	88 528	109 331
Dettes fournisseurs	68 271	59 246	55 293
Autres dettes et comptes de régularisation	49 550	47 080	31 086
Total des Dettes	**220 866**	**194 854**	**195 710**
Total du Passif	**341 430**	**308 874**	**279 139**

(1) : Chiffres non retraités IFRS

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 37

Faits caractéristiques de l'Exercice

L'exercice 2005 est caractérisé par la première application des normes comptables internationales (IFRS). Les comptes 2005 et 2004 du présent document sont présentés suivant ces nouvelles normes. En revanche, les données chiffrées relatives à l'exercice 2003 ne sont pas retraitées, ce qui fausse la comparaison.
Les principaux impacts de la transition aux nouvelles normes sont explicités au point 4.4.1.

Au cours de l'année 2005, Brioche Pasquier à réalisé l'acquisition de 2 sociétés de fabrication de Biscottes, SOPAFI SAS à Angers (49) en mars, et PICARD SA à Châteauroux (36) en juillet, qui devrait lui permettre d'atteindre 100M€ de chiffre d'affaires en panification en 2006.

Par ailleurs, le Groupe a pris la décision de se séparer de sa filiale italienne Brescia dont la cession définitive est intervenue en mars 2006. Les comptes consolidés intègrent les conséquences financières de cette opération, savoir : dépréciation du solde de l'écart d'acquisition (2 700 K€), provision pour risque et charges (2 672 K€).

4.4. Annexe

4.4.1. Transition aux normes IFRS - Méthode comptable

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen et du Parlement Européen relatif à l'application des normes comptables internationales adopté le 19 juillet 2002, la société BRIOCHE PASQUIER dont les actions sont cotées à Euronext Paris publie, pour la première fois à compter son exercice ouvert le 1er janvier 2005, ses états financiers consolidés selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

La première étape de la transition aux normes IFRS a consisté en la préparation d'un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 puis au retraitement des comptes comparatifs 2004 selon les normes IFRS. Conformément aux recommandations AMF, le document de référence publié le 20 avril 2005 faisait état de l'impact du passage aux normes IFRS. Les comptes sont établis depuis le 1er janvier 2005 aux normes IFRS. Les informations comparatives au 30 juin 2005 ont été retraitées selon ces normes.

Options comptables retenues pour la première application des IFRS

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1er janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS1 (« Première adoption des normes IFRS ») et qui sont commentées au paragraphe concerné ci-dessous.

Description des principaux retraitement IFRS

Produits des activités ordinaires

La norme IAS 18 prévoit que certains coûts de prestations commerciales, comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits et les actions promotionnelles sur les lieux de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires s'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable. Conformément à l'interprétation retenue par les sociétés de l'agroalimentaire, le chiffre d'affaires a donc été diminué des frais promotionnels et des coopérations commerciales.

Amortissement des immobilisations corporelles

La norme IAS 16 prévoit un amortissement des immobilisations corporelles sur la durée attendue d'utilisation, avec pour corollaire l'obligation de déduire systématiquement de la base amortissable la valeur résiduelle estimée à la fin de cette durée d'utilisation.

L'application de cette norme conduit à une révision des plans d'amortissement en cours sur les bâtiments et sur le matériel et outillage, compte tenu de l'expérience acquise sur les durées d'utilisation propres au groupe, pour retenir les durées d'amortissement suivantes :
- bâtiments : 20 ans
- matériel et outillage : 10 ans

S'agissant de matériel, outillage et bâtiments uniquement industriels, la valeur résiduelle estimée est nulle.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 39

Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

La norme IAS 19 prévoit la constitution obligatoire d'une provision pour le montant total des engagements de retraite et avantages assimilés.

Le groupe Brioche Pasquier a externalisé pour partie la gestion de ces engagements de retraite du personnel français auprès d'une compagnie d'assurances.

Seules les indemnités de fin de carrière constituent au sein du groupe des engagements de retraite de régime à prestations définies, visés par la norme IAS 19.

La provision constituée par le groupe Brioche Pasquier porte essentiellement sur la valeur actualisée des charges sociales sur indemnités de fin de carrière, engagement non couvert par l'assurance.

Ecarts d'acquisition

Conformément à la norme IFRS3, les goodwills ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, pour déterminer les pertes de valeurs éventuelles.

Les écarts d'acquisition constatés antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement CRC 99.02 (exercice clos le 31/12/2000) étaient, par convention, amortis en totalité l'année même de la prise de contrôle. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2003, la durée d'amortissement était établie selon un plan propre à chaque société, en tenant compte des perspectives de rentabilité à chaque acquisition.

Le Groupe Brioche Pasquier a choisi d'utiliser l'exemption relative au non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition. En conséquence, la norme sur les regroupements d'entreprises n'est appliquée que pour les acquisitions postérieures au 1er janvier 2004. En pratique, aucun retraitement rétrospectif des goodwills au 1er janvier 2004 n'a été effectué.

Information sectorielle

La norme IAS 14 conduit le groupe Brioche Pasquier a donner une présentation des informations financières selon le découpage sectoriel suivant :
- Viennoiserie
- Pâtisserie
- Biscottes
- Europe

Titres d'auto-contrôle

La norme IAS 32 prévoit le retraitement des titres d'auto- contrôle en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objectif d'acquisition. Cette position était déjà retenue par le groupe Brioche Pasquier depuis 2003. Il n'existe plus de titres d'auto-contrôle au 31 décembre 2005.

Frais de recherche et de développement

La norme IAS 38 impose la comptabilisation en charges des frais de recherche et l'immobilisation des frais de développement pour lesquels l'entreprise est en mesure de démontrer le respect des six critères suivants :
- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre
- son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre
- sa capacité à l'utiliser ou le vendre
- comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet
- sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement

Les frais de recherche et de développement sont actuellement comptabilisés en charges en normes françaises.

Compte tenu de la difficulté de donner une mesure fiable des dépenses pendant la phase de développement, aucun retraitement en immobilisation des frais de développement antérieurs au 1er janvier 2004 n'a été effectué. A compter de cette date, l'étude systématique du respect des conditions requises peut conduire à l'immobilisation de certains frais de développement.

Contrats de location

La norme IAS 17 est similaire en grande partie aux normes comptables françaises sur la distinction entre location simple et location- financement. Elle fournit cependant des exemples complémentaires de situations pouvant être considérées comme de la location-financement :
* le preneur peut résilier le contrat mais supporte les pertes subies par le bailleur du fait de la résiliation
* les profits ou pertes résultant de la variation de la juste valeur sont assumés par le preneur
* le preneur a la faculté de renouveler le contrat pour une deuxième période moyennant un loyer inférieur au prix de marché.

Les principaux contrats de location des sociétés du groupe Brioche Pasquier concernent le parc automobile et le parc informatique. Ces contrats de location ne prévoient pas le transfert de propriété au terme du contrat, le contrat est d'une durée inférieure à la durée de vie du bien et la valeur actualisée des paiements minimaux est différente de la juste valeur du bien loué lors de la conclusion du bail. Ces contrats s'analysent donc en location simple.

Les précisions de la norme IAS 17 ne généreront pas de traitement différent.

Impact des principaux retraitements IFRS

En K€	Capitaux propres au 1er janvier 2004	Capitaux propres au 31 décembre 2004	Résultat 2004
Amortissement des immobilisations corporelles	+ 33.800	+ 42 210	+ 8 410
Engagements de retraite	- 389	-381	+ 8
Impôts différés sur retraitements	- 11.856	-14 780	- 2 924
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	+ 1.240	+ 1.240
Total	+ 21.555	+ 28.289	+ 6.734

4.4.2. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des entités juridiques contrôlées par la société BRIOCHE PASQUIER et ayant un caractère significatif. Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe BRIOCHE PASQUIER exerce un contrôle de droit ou de fait ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Liste des filiales et participations	% de détention	Sociétés consolidées	Intégration globale
Brioche Pasquier Alpes	100.00	X	X
Brioche Pasquier Paris	100.00	X	X
Brioche Pasquier Sud	100.00	X	X
Brioche Pasquier Recondo	100.00	X	X
Brioche Pasquier Irun	100.00	X	X
Brioche Pasquier Nord	100.00	X	X
Pâtisserie Pasquier Ouest (3)	100.00	X	X
Pâtisserie Pasquier Nord	100.00	X	X
Pâtisserie Pasquier Sud	100.00	X	X
Pâtisserie Pasquier Val du Loir	100.00	X	X
Pasquier Nutrition	100.00	X	X
SOPAFI (1)	100.00	X	X
EPONA / PICARD SA (2)	100.00	X	X
GIE Pasquier	100.00	X	X
Brioche Pasquier Belgique	100.00	X	X
Brioche Pasquier Brescia	99.00	X	X
Brioche Pasquier U.K.	100.00	X	X
Brioche Pasquier Deutschland	100.00	X	X

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 41

(1) Acquisition de l'intégralité des titres de SOPAFI réalisée le 18 mars 2005.

(2) La société Brioche Pasquier a acquis le 22 juillet 2005, la société EPONA, holding, qui détenait PICARD SA, société basée à Châteauroux spécialisée dans le pain grillé, pain braisé, les petits pains suédois et la biscotte.

(3) Société ayant absorbé Pâtisserie Pasquier Bretagne le 19 décembre 2005.

4.4.3. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatent la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Pour les sociétés nouvellement intégrées, les positions suivantes ont été retenues :

- Société SOPAFI

En l'absence de situation comptable à la date d'acquisition (18/03/2005), l'écart d'acquisition a été calculé par rapport aux capitaux propres en date du 01/01/2005. Le compte de résultat consolidé intègre les produits et charges de toute l'année 2005, la quote-part estimée du résultat antérieur au 18/03/2005 (375 K€) étant neutralisée globalement par un compte de charge.

- Sociétés EPONA et PICARD

L'écart d'acquisition tient compte d'un actif d'impôt différé de 984 K€ au titre du déficit reportable existant à la date d'acquisition. Les coûts de restructuration engagés par le Groupe sur le second semestre 2005 n'ont pas été considérés comme un passif identifiable et donc inscrits en charges post-acquisition, conformément à la réglementation.

Les écarts d'acquisition constatés antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement CRC 99.02 (exercice clos le 31/12/2000) étaient, par convention, amortis en totalité l'année même de la prise de contrôle. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2003, la durée d'amortissement était établie selon un plan propre à chaque société, en tenant compte des perspectives de rentabilité de chaque acquisition.

Depuis le 01 janvier 2004, le Groupe Brioche Pasquier présente ses comptes selon les normes internationales IFRS.

Elles sont les suivantes :

- La norme IFRS 1 : prévoit une exception facultative au retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. Cette exception a été retenue et aucun retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1er janvier 2004 n'a été effectué.

- La norme IFRS 3 : Regroupement d'entreprises interdit l'amortissement des écarts d'acquisition. Un test de perte de valeur doit en revanche être réalisé au moins une fois par an.

Ecarts d'acquisition en K€	Montant Brut	Amortissement	Montant Net
Pasquier Nutrition (1989-1990)	705	705	
Brioche Pasquier Sud (1990-1991)	6 707	6 707	
Pâtisserie Pasquier Nord (1992)	3 155	3 155	
Pâtisserie Pasquier Nord Scission Heunet (1)	3 424	3 424	
Pâtisserie Pasquier Sud (1993)	3 927	3 927	
Pâtisserie Pasquier Ouest :			
. Scission Heunet	3 424	3 424	
. Fusions Levé	204	204	
. Fusion Prodat	938	938	
Pâtisserie Pasquier Bretagne	4 455	4 455	
Brioche Pasquier Recondo	14 876	3 719	11 157
Pâtisserie Pasquier Brescia	7 563	7 563	
SOPAFI	8 145		8 145
EPONA / PICARD	5 007		5 007
TOTAL	**62 530**	**38 220**	**24 309**

Au cours de l'exercice 2005, une dépréciation exceptionnelle supplémentaire de 2 700 M€ sur l'écart d'acquisition de Brioche Pasquier Brescia a été comptabilisée, résultant de l'actualisation du test de perte de valeur réalisé au 31 décembre 2004. Cet écart est par conséquent totalement déprécié au 31 décembre 2005.

4.4.4. Immobilisations

La norme IAS 16 prévoit un amortissement des immobilisations corporelles sur la durée attendue d'utilisation, avec pour corollaire l'obligation de déduire systématiquement de la base amortissable la valeur résiduelle estimée à la fin de cette durée d'utilisation.

L'application de cette norme, compte tenu de l'expérience acquise sur les durées d'utilisation propres au groupe, a conduit à retenir les durées d'amortissement suivantes :

- logiciels : 1 an
- bâtiments : 20 ans
- agencement des constructions : 8 ans
- matériel et outillage : 10 ans
- Autres immobilisations : 3 à 5 ans

S'agissant de matériel, outillage et bâtiments uniquement industriels, la valeur résiduelle estimée est nulle.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 43

Valeur brute des immobilisations en K€	2004	Augmentation	Diminution	2005
Ecarts d'acquisition	**49 378**	**13 152**		**62 530**
Frais d'établissement	165		50	115
Logiciels et marques	1 848	213	148	1 913
Fonds de commerce	878	245	203	920
Immobilisations incorporelles	2 891	458	401	2 948
Terrains	4 432	665	184	4 913
Constructions	85 328	13 472	2 872	95 928
Matériels et outillages	188 098	51 994	7 397	232 695
Autres immobilisations	5 647	1 428	676	6 399
Immobilisations en cours	9 824	21 342	10 037	21 129
Immobilisations corporelles	293 329	88 901	21 166	361 064
Participations	18	2 403		2 421
Autres immobilisations	522	569		1 091
Immobilisations financières	540	2 972		3 512
TOTAL	**346 138**	**105 485**	**21 567**	**430 054**

La rubrique « Augmentation » comprend la reprise des immobilisations des sociétés SOPAFI et EPONA/PICARD existantes au 1er janvier 2005 du fait de leur première consolidation.

Amortissements en K€	2004 retraité Normes IFRS	Augmentation	Diminution	2005
Ecart d'acquisition	**35 520**	**2 700**		**38 220**
Frais d'établissement	30	60	50	40
Logiciels et marques	1 211	273	147	1 337
Fonds de commerce	300	203		503
Immobilisations incorporelles	1 541	536	197	1880
Terrains	5	10		5
Constructions	28 189	12 246	774	39 661
Matériels et outillages	84 293	45 793	5 098	124 988
Autres immobilisations	4 250	1 451	624	5 077
Immobilisations corporelles	116 737	59 500	6 496	169 741
TOTAL	**153 799**	**62 736**	**6 693**	**209 841**

La colonne « Augmentation » inclut la reprise des amortissements cumulés des sociétés SOPAFI et EPONA/PICARD du fait de leur première consolidation.

Détail des immobilisations financières

en K€	2005
Dépôts et cautionnement	778
Créances sur participations	2 402
Divers	332

4.4.5. Valeurs d'exploitation

Stocks

Les matières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et les en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. En raison de leur caractère non significatif, les profits sur stocks résultant d'opérations intra-groupe ne sont pas éliminés.

en K€	2005	2004	2003
Matières premières autres & approvisionnements	11 474	8 844	9 420
Produits en-cours & finis	11 463	7 507	7 310
Marchandises	818	423	417
Valeur brute	**23 755**	**16 774**	**17 147**
Dépréciation	-34		
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**23 721**	**16 774**	**17 147**

Créances

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

en K€	2005	2004	2003
Créances clients brutes et comptes rattachés	67 380	60 705	54 882
Dépréciation	-686	- 394	- 339
CREANCES CLIENTS NETTES	**66 694**	**60 311**	**54 543**

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Autres créances d'exploitation et comptes de régularisation actif

en K€	2005	2004	2003
Fournisseurs Avances et acomptes	16	10	31
Créances diverses	23 421	11 733	19 566
Charges constatées d'avance	666	428	457
AUTRES CREANCES	**24 103**	**12 171**	**20 053**

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

Valeurs mobilières de placement

Les moins-values latentes sur les valeurs mobilières de placement ont fait l'objet, à la clôture de l'année 2005, d'une provision pour dépréciation de 55 K€ et d'une reprise de la provision de 2004 de 2 972 K€. En revanche les produits latents, non significatifs, ne sont pas comptabilisés.

Situation de trésorerie

En K€	28/02/2006	31/12/2005
Valeurs mobilières de placement	5 169	2 702
Disponibilités	22 396	3 996
Dettes à court terme	-68 818	- 58 219
TRESORERIE	**-41 253**	**- 51 521**

4.4.6. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

En K€	Capital	Primes	Réserves Consolidés	Résultat de l'exercice	Titre de l'entreprise Consolidante	Dividendes distribués	Autres	Total Capitaux Propres
Situation à la clôture 2003								79 442
Mouvements 2004				10 517	-2 364	-3 493	302	4 961
Situation à la clôture 2004								84 403
Retraitements IFRS 31/12/2004							28 289	
Situation à la clôture après IFRS								112 692
Mouvements 2005								
- Titres d'autocontrôle (1)	-299		-1 422					
-Résultat consolidé de l'exercice				8 078				
-Distributions effectuées par l'entreprise consolidante						-3 470		
- Autres variations							5	
Total mouvements 2005	-299		-1 422	8 078		-3 470	5	2 892
Situation à la clôture 2005								115 584

(1) La société Brioche Pasquier ne détient plus d'actions propres au 31 décembre 2005. Le 19 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler l'intégralité des titres auto-détenus soit 149 353 titres pour un coût d'acquisition de 7 883 K€ (dont 6 162 K€ acquis avant le 01/01/2005).

4.4.7. Provisions pour risques et charges

En K€	2005	2004
Indemnités de départ en retraite	1 535	381
Provision / Cession Brescia	2 672	
Autres provisions pour risques et charges	772	947
Total	**4 979**	**1328**

4.4.8. Dettes

Dettes financières

En K€	2005	Dont à plus d'un an
Emprunt à moyen et long terme	53 309	32 650
Emprunt en devises à court terme	14 147	
Autres crédits à court terme	35 054	
Emprunts et dettes financières divers	535	
	103 045	

Autres dettes et comptes de régularisation

en K€	2005	2004	2003
Dettes fiscales et sociales	40 720	23 539	23 194
Dettes sur immobilisations	4 539	2 832	4 696
Autres dettes	3 287	4 813	1 910
Subventions d'investissement	910	1 072	1 220
Produits constatés d'avance	1		
Ecart de conversion	93	44	66
Valeur en fin d'exercice	**49 550**	**32 300**	**31 086**

Les subventions d'investissement, d'un montant de 910 K€, ont été transférées en compte de régularisation passif. Ces subventions, destinées à l'acquisition et à la création de valeurs immobilisées sont reprises au résultat au rythme des amortissements correspondants.

Brioche Pasquier UK ayant la livre sterling comme monnaie de fonctionnement, la conversion de ses comptes au cours de clôture aux fins de consolidation conduit à un écart de conversion de 93 K€.

4.4.9 Charges de personnel

En K€	2005
Salaires	66 473
Intéressement	3 464
Charges sociales	24 489
Participation	1 067
Transferts de charges	-1 390
Personnel extérieur	6 636
	100 738

Effectif

L'effectif au 31 décembre 2005 du groupe Brioche PASQUIER atteint 2 831 personnes.

	2005
Ouvriers	1 778
Employés	126
Techniciens et agents de maîtrise	793
Cadres	134
Total	2 831

Rappel des effectifs des années précédentes :

Année 2004	2 438
Année 2003	2 501

4.4.10. Résultat financier

en K€	2005	2004	2003
Produits Financiers			
Produits de cession de VMP	554	54	87
Reprise de provision	2 972	4 147	5 074
Gain de change	246	296	1 349
Autres produits financiers	207	10	306
Charges financières			
Provision pour dépréciation	2 727	2 972	4 147
Intérêts sur emprunts	2 705	2 549	733
Autres charges	436	131	144
Charges de cession de VMP	631	131	144
Perte de change, et écart de conversion	41	78	86
Total	**-2561**	**- 1 233**	**1 400**

4.4.11. Autres produits et charges opérationnels

en K€	2005	2004	2003
Produits			
Produits cession éléments d'actifs	2 137	395	192
Produits cession sinistre			169
Subvention d'investissement	296	271	359
Bonis / rachat d'actions propres	61		
Reprise sur provision	150	678	205
Autres produits	1 390	1 105	753
Subvention d'exploitation	34	59	
Charges			
Sinistre			183
Dotations aux amortissements sinistre PP Bretagne			77
Valeur comptable nette éléments d'actifs cédés	2 200	596	256
Autres provisions pour risques et charges	2 983	3 481	657
Autres	2 744	981	710
Total	**-3 859**	**-2 550**	**-205**

4.4.12. Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Ventilation de l'impôt sur les résultats

En K€	2005
Impôts exigibles	3 710
Impôts différés	1 526
	5 236

Analyse des bases d'imposition

En K€	Base d'impôt différé	Impôt différé correspondant	Impôt différé 2004 et variations de périmètre	Variation inscrite en résultat
Actif				
Différence temporaire (Participation des salariés, Organic...)	2 472	851	1 407	- 556
Provision IDR	1 535	516	532	-16
Déficit	5 048	1 639	984	655
	9 055	**3 006**	**2 923**	**83**
Passif				
Retraitement amortissements	-65 050	-22 402	-20 793	-1 609
	-65 050	**-22 402**	**-20 793**	**-1 609**
Total net	**-55 995**	**-19 396**	**-17 870**	**-1 526**

Les actifs et passifs d'impôt différé ont été compensés pour la présentation du bilan consolidé. L'ajustement, lié à la variation du taux d'impôt et de l'impôt différé constaté en capitaux propres au 1er janvier 2005 a été comptabilisé en résultat.

Seul le déficit de Picard SA a été activé au 31 décembre 2005, compte tenu des prévisions de retour à bénéfice à court terme. L'impact dans le résultat consolidé est de +699 K€.

Les déficits fiscaux des autres filiales (pour celles non intégrées fiscalement) n'ont pas été activés au 31 décembre 2005. L'impact aurait été de 737 K€ sur le résultat de l'exercice.

Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

En K€	2005
Résultat consolidé avant Impôt	13 314
Taux Impôt Société	34,43%
Charge d'impôt théorique	**4 584**
IS / Déficit des filiales non activé	737
Dépréciation sur écart d'acquisition et fonds de commerce (net)	503
Impôt Différé Actif non Comptabilisé	**1 240**
Différences fiscales	**-376**
Autres	**-212**
Charge d'impôt réel	**5 236**

Intégration fiscale

Au titre de 2005, les sociétés Brioche Pasquier, Brioche Pasquier Alpes, Brioche Pasquier Paris, Brioche Pasquier Sud, Brioche Pasquier Nord, Pâtisserie Pasquier Ouest, Pâtisserie Pasquier Nord et Pâtisserie Pasquier Sud ont été fiscalement intégrées.

En K€	2005
Neutralisation de la quote-part de frais et charges sur dividendes	50
Utilisation du déficit des sociétés déficitaires	940
Application d'un seul abattement forfaitaire pour le calcul de la contribution sociale	-72
Economie d'intégration	**918**

4.4.13. Engagements relatifs au personnel

Personnel des sociétés françaises

Les conventions collectives applicables aux sociétés françaises consolidées (convention des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie et convention des biscotteries, biscuiteries, etc… dite «Alliance 7 ») imposent le versement d'indemnités de départ à la retraite.

Les droits acquis des salariés au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un calcul actuariel. Cette évaluation résulte de l'application d'une méthode prospective dont les hypothèses (âge de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, taux de croissance des salaires) varient en fonction des sociétés. Le montant de ces engagements est évalué, charges sociales comprises, à 2.428 K€.

La gestion de ces engagements de retraite a été externalisée pour partie auprès de la compagnie d'assurance AZUR par le biais d'un contrat groupe. La valeur capitalisée au 31 décembre 2005 est de 893 K€. La gestion des engagements par l'assurance n'inclut pas les charges sociales éventuellement dues.

Le solde non externalisé des engagements de retraite (incluant les charges sociales) est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe pour un montant total de 1.535 K€.

Personnel des sociétés étrangères

La société espagnole n'est tenu par aucun engagement de retraite.

La société italienne a comptabilisé un engagement de retraite s'élevant à 630 K€ au 31 décembre 2005 (dont 187 K€ au titre de la dotation de l'exercice).

Les engagements de retraite des sociétés anglaise, belge et allemande n'ont pas été provisionnés, leur montant n'est pas significatif au niveau du Groupe compte tenu des faibles effectifs.

4.4.14. Engagement hors bilan

Engagements financiers

Les emprunts souscrits sur six ans dans le cadre de l'OPRA sont assortis d'une clause de défaut. Brioche Pasquier a pris l'engagement de respecter, pendant toute la durée du prêt les ratios suivants :

-Fonds propres / Dettes financières bancaires à terme > 1
Ratio au 31/12/2005 : 2,58

- Frais financiers / Excédent brut d'exploitation < 20%
Ratio au 31/12/2005 : 6,0%

- Cash-flow disponible avant dividendes et après investissements autofinancés > 20 millions d'euros, avec affectation prioritaire au remboursement des prêts
Capacité d'autofinancement au 31/12/2005 : 35 647 K€

Ces chiffres s'entendent consolidés.

Ces emprunts font également l'objet d'un gage de compte d'instruments financiers par caution, constitué par la société holding Pasquier SA au profit des organismes financiers.

Au 31 décembre 2005, étaient inscrits en compte 1 250 000 actions de la SA BRIOCHE PASQUIER. Le nantissement est inscrit jusqu'à concurrence de 68 750 K€.

Les crédits court terme sollicités également dans le cadre de l'OPRA font l'objet d'une garantie par cession de créances professionnelles (Dailly) :

Autorisation : 49 000 K€
Utilisation au 31/12/2005 : 43 897 K€

Il n'existe par ailleurs pas d'autres nantissements, hypothèques ou autres sûretés réelles.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 51

4.4.15. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Leur mission entre dans le cadre de l'audit légal uniquement.

en € et hors taxe	2005	2004
Société LBA représentée par Monsieur Gilles Blanchard	38 250	35 500
Société FIDEA- FPL représentée par Monsieur Jean-Philippe Chauvière	38 250	35 500

4.4.16. Résultat dilué par action

Il n'existe pas d'élément dilutif à ce jour.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 52

4.5 . Tableau des flux de trésorerie

(au 31 décembre 2005)

en K€	2005	2004
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat Net des Sociétés intégrées	**8 078**	**17 250**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements	28 060	25 074
- Provisions (sauf sur actif circulant)	2 402	-2 962
- Plus ou moins-value de cessions nettes d'impôts	1	55
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**38 451**	**39 417**
Variation des besoins en fonds de roulement liés à l'activité :		
- Variation des stocks	-2 402	372
- Variation des créances d'exploitation	-2 945	2 036
- Variation des dettes d'exploitation	-8 403	9 983
TOTAL	**24 791**	**51 808**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre	-21 858	0
Acquisitions d'immobilisations	-31 506	-21 168
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	2 199	426
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 358	-1 864
TOTAL	**-49 807**	**-22 606**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts	-13 029	-11 390
Dividendes versés aux actionnaires Société Mère	-3 470	-3 493
Variation de capital	-7 883	0
Autres mouvements sur capitaux propres	5	-28
Acquisition ou cession d'actions propres et transfert 5020->2772	6 162	-2 364
TOTAL	**-18 215**	**-17 275**
VARIATION DE TRESORERIE	**-43 231**	**11 928**
TRESORERIE D'OUVERTURE	-8 290	-20 217
TRESORERIE DE CLOTURE	-51 521	-8 290
VARIATION DE TRESORERIE	**-43 231**	**11 927**

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:15 Page 53

4.6 . Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société BRIOCHE PASQUIER S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société BRIOCHE PASQUIER S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué en Annexe, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 intègrent les conséquences financières de la cession de la Société italienne Brioche Pasquier BRESCIA intervenue au cours du premier trimestre 2006, à savoir :

- dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de 2.7 M€ ramenant sa valeur à 0 ;
- constitution d'une provision pour risques et charges de 2.7 M€ couvrant les engagements d'abandons financiers consentis au cessionnaire.

Les contrôles réalisés ne remettent pas en cause les estimations de la Direction telles qu'exposées en Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Carquefou, le 24 Mars 2006

Pour **L.B.A.**
Commissaire aux comptes

Gilles BLANCHARD
Commissaire aux comptes

Vertou, le 24 mars 2006

Pour **FIDEA-FPL Nantes**
Commissaire aux comptes

Jean-Philippe CHAUVIERE
Commissaire aux comptes

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 55

Comptes sociaux de la société mère Brioche Pasquier 5

5.1 Bilan au 31/12/2005 page **56**

5.2 Compte de résultat au 31/12/2005 page **57**

5.3 Annexe aux comptes sociaux page **57**

5.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices page **64**

5.5 Rapport général des commissaires aux comptes page **65**

5.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes page **66**

5 Comptes sociaux de la société mère Brioche Pasquier au 31/12/05

5.1. Bilan au 31/12/2005

ACTIF en K€	Net 2005	Net 2004	Net 2003
Immobilisations incorporelles	5	14	7
Immobilisations corporelles	24 337	18 651	20 236
Immobilisations financières	154 943	131 312	132 737
Total Actif Immobilisé	**179 285**	**149 977**	**152 980**
Stocks et en-cours	2 651	2 267	2 611
Créances d'exploitation	27 134	25 600	26 363
Valeurs mobilières de placement	2 702	11 448	10 574
Disponibilités	39	127	128
Charges constatées d'avance	9	21	26
Total Actif Circulant	**32 535**	**39 463**	**39 702**
Compte de régularisation actif			
Total de l'Actif	**211 820**	**189 440**	**192 682**

PASSIF en K€	Net 2005	Net 2004	Net 2003
Capital	8 620	8 918	8 918
Primes	2 632	2 632	2 632
Réserve légale	1 333	1 333	1 333
Autres réserves	38 755	34 443	17 678
Report à nouveau	98	75	489
Résultat de l'exercice	-2 956	15 390	19 843
Subvention d'investissement	5	5	
Provisions réglementées	10 260	2 715	3 210
Total des Capitaux Propres	**58 747**	**65 511**	**54 104**
Provisions pour risques et charges	139	119	71
Total des Provisions	**139**	**119**	**71**
Emprunts et dettes financières (1)	128 182	104 793	117 943
Dettes d'exploitation	16 312	15 183	16 298
Dettes sur immobilisations	150	85	459
Dettes fiscales et sociales	2 759	3 368	3 609
Autres dettes	5 452	337	18
Total des Dettes (2)	**152 855**	**123 766**	**138 327**
Compte de régularisation passif	79	43	180
Total du Passif	**211 820**	**189 440**	**192 682**
(1) Dont concours bancaires		12	117
(2) Dont à moins d'un an	97 170	82 969	85 529

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 57

5.2. Compte de résultat au 31/12/2005

en K€	2005	2004	2003
Production totale	**121 947**	**137 175**	**139 403**
Achats consommés	- 55 445	- 61 483	-60 804
Charges externes	- 42 736	- 46 638	-48 566
Impôts et taxes	- 1 846	- 1 850	-1 457
Charges de personnel	- 13 427	- 14 372	-15 030
Dotation aux amortissements et provisions	- 3 505	- 4 632	-4 369
Autres charges et produits d'exploitation	1 445	1 761	1 651
Reprise sur amortissements, provision et transfert de charges	1 421	1 767	1 859
Résultat d'exploitation	**7 854**	**11 728**	**12 687**
Quote-part sur opérations faites en commun	12	- 23	26
Produits financiers	7 679	18 367	19 645
Charges financières	- 12 973	- 8 496	-5 007
Résultat financier	**- 5 294**	**9 871**	**14 637**
Résultat courant	**2 573**	**21 576**	**27 350**
Produits et charges exceptionnels	- 5 337	- 3 286	-2 380
Participation des salariés		- 332	-328
Impôt sur les sociétés	192	- 2 569	-4 800
Résultat net de l'exercice	**- 2 956**	**15 390**	**19 843**

5.3. Annexe aux comptes sociaux

Généralités

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 58

Les nouvelles règles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs définies respectivement par les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de la réglementation comptable en vigueur à compter du 1er janvier 2005 ont été appliquées comme suit :

- Révision des plans d'amortissement des postes « Constructions » et « Matériels et Outillages » portés respectivement de 15 à 20 ans pour les premiers et de 5 à 10 ans pour les seconds. La valeur nette comptable des immobilisations concernées a été retraitée rétrospectivement au 1er janvier 2005 comme si les nouveaux plans d'amortissement avaient toujours été appliqués. Le poste « Amortissements dérogatoires » a été augmenté à due concurrence compte tenu du maintien des durées fiscales d'amortissement.

Impact en résultant sur les postes de bilan au 1er janvier 2005 :

- augmentation de la valeur nette des immobilisations à l'actif : 6 939 K€
- augmentation des provisions réglementées au passif : 6 939 K€

- L'analyse des immobilisations n'a pas conduit à identifier de composants au vu des critères posés par la législation.

A compter du 1er janvier 2005, les amortissements sont calculés selon la durée normale attendue d'utilisation propre au groupe Brioche Pasquier :

. Logiciels :	1 an	Linéaire
. Constructions :	20 ans	Linéaire
. Agencement des constructions :	8 ans	Linéaire
. Matériels et outillages :	10 ans	Linéaire
. Autres immobilisations :	3 à 5 ans	Linéaire ou dégressif

S'agissant de matériels et outillages et des bâtiments uniquement industriels, la valeur résiduelle estimée est nulle.

en K€ ***Actif immobilisé***	Valeur brute début excercice	Mouvements +	 -	Valeur brute Fin d'excercice
Logiciels	300	9	16	293
Fonds de commerce	300			300
Immobilisations incorporelles	**600**	**9**	**16**	**593**
Terrains	119			119
Constructions	14 107	158	2	14 263
Matériel et Outillage	31 561	2 156	725	32 992
Matériel de Transport	1			1
Autres	630	21	139	512
Immobilisations en cours	59	33	59	33
Avances et acomptes		62		62
Immobilisations corporelles	**46 476**	**2 430**	**925**	**47 981**
Titres de participation	78 979	30 431	4 831	104 579
Créances rattachées aux participations	48 860	26 440	15 727	59 573
Autres immobilisations financières	6 183		6 164	19
Immobilisations financières	**134 022**	**56 871**	**26 722**	**164 171**
TOTAL	**181 098**	**59 310**	**27 663**	**212 745**

Etat des amortissements

en K€	Amortissement début excercice	Impact Passage Norme CRC 2002-10	Mouvements +	Mouvements -	Amortissement Fin d'excercice
Logiciels	286		19	16	289
Fonds de commerce	300				300
Immobilisations incorporelles	**586**		**19**	**16**	**589**
Constructions	4 634	-502	972	2	5 102
Matériel et outillage	22 656	-6 437	2 391	515	18 095
Matériel de transport	0				0
Autres	535		51	139	447
Immobilisations corporelles	**27 824**		**3 414**	**656**	**23 644**
TOTAL	**28 410**	**-6 939**	**3 433**	**672**	**24 233**

Participations

Les participations s'élevaient au 31 décembre 2005 à 104 580 K€. La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition.

Un complément de provision à hauteur de 6 519 K€ a été constitué cette année pour dépréciation des titres Brioche Pasquier Brescia. Une provision de 2 672 K€ pour dépréciation des créances rattachées à des participations a également été comptabilisée. Cette provision résulte de la décision du Conseil d'Administration de la société de céder les titres de la société compte tenu d'une baisse constante de l'activité Merendine. Au 31 décembre 2005, tous les actifs détenus par Brioche Pasquier dans cette filiale sont provisionnés.

Stocks et en-cours

Les matières et les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production incluant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Toutes les créances sont à échéance de moins d'un an.

Eléments concernant les entreprises liées

Créances rattachées à des participations	59 573 K€
Créances clients et comptes rattachés	18 336 K€
Créances diverses	185 K€
Emprunts et dettes diverses	17 043 K€
Fournisseurs et comptes rattachés	9 124 K€
Autres dettes	5 263 K€

Provisions

en K€	Amortissement début excercice	Impact Passage Norme CRC 2002-10	Mouvements +	Mouvements -	Amortissement Fin d'excercice
Prov. Réglementées					
- Amortissements dérogatoires	2 715	6 939	1 543	939	10 258
Provisions pour risques et charges					
- Autres	120		88	68	140
Provisions pour dépréciation					
- Comptes clients	67		72	1	138
- Valeurs mobilières de placement	2 972		55	2 972	55
- Titres de participation	2 710		6 519		9 229
- Créances Ratt. / Participation			2 672		2 672
TOTAL	**5 749**		**9 318**	**2 973**	**12 094**
TOTAL GENERAL	**8 584**		**10 949**	**3 980**	**22 492**
Exploitation			72	12	
Financier			9 246	2 972	
Exceptionnel			1 631	996	

Détail des dettes

En K€	Total	Dettes à moins 1 an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes à plus de 5 ans
Dettes Financières	128 182	97 190	30 992	
Dettes d'Exploitation	16 312	16 312		
Dettes sur Immobilisations	150	150		
Dettes Fiscales et Sociales	2 759	2 759		
Autres Dettes	5 452	5 452		
	152 855	**121 863**	**30 992**	

Actions propres

La société Brioche Pasquier ne détient plus d'actions propres au 31 décembre 2005. Le 19 décembre 2005, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler l'intégralité des titres auto-détenus soit 149 353 titres pour une valeur totale de 7 883 K€.

Capital

Le capital est composé de 4 309 814 actions de 2€. Il est entièrement libéré.

Chiffre d'affaires

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	2005
France (autres sites du Groupe)	22 077
France	97 251
Europe (autres sites du Groupe)	2 637
Total	**121 965**

Impôts

Au titre de 2005, les sociétés Brioche Pasquier, Brioche Pasquier Alpes, Brioche Pasquier Paris, Brioche Pasquier Sud, Brioche Pasquier Nord, Pâtisserie Pasquier Ouest, Pâtisserie Pasquier Nord et Pâtisserie Pasquier Sud ont été fiscalement. L'écart entre l'impôt dû par le groupe et l'impôt dû par chaque filiale calculé comme si elle était imposée séparément est comptabilisé par la société tête de groupe. L'économie d'impôt liée aux filiales déficitaires n'est pas prise en compte dans le résultat de la société mère.

Personnel

Ventilation de l'effectif au 31/12/2005 :

Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	114
Employés	4
Ouvriers	201
	325

Résultat Financier

En K€	2005
Produits Financiers	
- Dividendes reçus des filiales	2 872
- Revenus des créances rattachées à des participations	1 128
- Reprise sur provision	2 972
- Autres produits	707
	7 679
Charges Financières	
- Intérêts sur emprunts	2 644
- Intérêts des dettes rattachées à des participations	378
- Dotation aux provisions	9 246
- Autres charges	705
	12 973
Résultat financier	**-5 294**

Résultat exceptionnel

En K€	2005
- Plus values de cession des immobilisations	- 210
- Abandon de créance Brioche Pasquier Brescia	- 4 600
- Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	- 604
- Autres	77
Résultat exceptionnel	**- 5 337**

Engagements hors bilan

- Engagements financiers

Les emprunts souscrits sur six ans dans le cadre de l'OPRA sont assortis d'une clause de défaut. Brioche Pasquier a pris l'engagement de respecter, pendant toute la durée du prêt les ratios suivants :

-Fonds propres / Dettes financières bancaires à terme > 1
Ratio au 31/12/2005 : 2,58

- Frais financiers / Excédent brut d'exploitation < 20%
Ratio au 31/12/2005 : 6,0%

- Cash-flow disponible avant dividendes et après investissements autofinancés > 20 millions d'euros, avec affectation prioritaire au remboursement des prêts
Capacité d'autofinancement au 31/12/2005 : 35 647€

Ces chiffres s'entendent consolidés.

Ces emprunts font également l'objet d'un gage de compte d'instruments financiers par caution, constitué par la société holding Pasquier SA au profit des organismes financiers.

Au 31 décembre 2005, étaient inscrits en compte 1 250 000 actions de la SA BRIOCHE PASQUIER. Le nantissement est inscrit jusqu'à concurrence de 68 750 K€.

Les crédits court terme sollicités également dans le cadre de l'OPRA font l'objet d'une garantie par cession de créances professionnelles (Dailly) :

Autorisation : 49 000 K€
Utilisation au 31/12/2005 : 43 897 K€

Il n'existe par ailleurs pas d'autres nantissements, hypothèques ou autres sûretés réelles.

- Engagements relatifs au personnel

La convention collective des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie impose le versement d'indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2005, le montant de ces engagements est évalué, charges sociales comprises, à 347 K€.

Cette évaluation résulte de l'application d'une méthode prospective basée sur les hypothèses suivantes :
- âge de départ à la retraite : 60 ans
- taux de rotation du personnel : 5 %
- taux d'augmentation des salaires : 2 %
- taux d'actualisation de l'engagement : 4,50 %

La gestion de ces engagements de retraite a été externalisée auprès de la compagnie d'assurance AZUR par le biais d'un contrat groupe. La valeur capitalisée au 31 décembre 2005 est de 262 K€.

La gestion des engagements par l'assurance n'inclut pas les charges sociales éventuellement dues.

Renseignements concernant les filiales et les participations

En K€	Brioche Pasquier Alpes	Brioche Pasquier Paris	Brioche Pasquier Sud	Pâtisserie Pasquier Nord	Pâtisserie Pasquier Ouest	Pasquier Nutrition	Pâtisserie Pasquier Val du Loir	Pâtisserie Pasquier Sud	Brioche Pasquier Nord	Brioche Pasquier Recondo	Brioche Pasquier Brescia	Brioche Pasquier Belgique	Brioche Pasquier Deutschland	Brioche Pasquier UK	SOPAFI	EPONA
Capital	960	5 400	2 059	4 552	3 287	307	250	4 130	2 540	22 106	120	19	25	15	1 000	164
Capitaux propres hors capital, résultat, subventions et provisions réglementées	16 869	13 426	2 926	9 074	13 016	737	286	- 2 536	2 515	-7 406	9	163	21	139	5 592	- 82
Quote part du capital détenu	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	99	100	100	100	100	100
Valeur comptable des titres Pasquier	845	4 955	9 532	12 173	10 561	516	229	8 289	486	22 106	0	19	25	15	15 900	9 700
Prêts et avances	- 2 200	-8 600		-4 100	6 930	- 530	100	13 000	12 300	9 933	2 553				- 1300	5
Chiffres d'affaires (1)	70 715	92 038	80 525	42 540	101 131		2 186	26 652	69 601	38 389	12 297	8 234	511	5 670	33 279	
Résultats	282	1 056	2 615	1 925	1 893	- 499	-12	-2 826	198	-1 796	14	17	-18	37	1 470	29
Dividendes versés			2 873													
(1) dont inter-société	21 464	21 776	11 806	42 343	15 442		772	26 644	22 948	19	227					

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 63

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 64

5.4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2001	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 334 190	13 214 180	8 918 334	8 918 334	8 619 628
Nombre des actions ordinaires existantes	6 667 095	6 607 090	4 459 167	4 459 167	4 309 814
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	123 140 454	138 670 830	139 428 189	137 158 311	121 965 032
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 371 278	36 930 364	28 139 665	23 997 340	7 639 221
Impôts sur les bénéfices	6 023 565	1 702 246	4 799 774	2 568 637	192 298
Participation des salariés due au titre de l'exercice	541 051	75 676	327 757	331 977	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 539 704	26 991 917	19 842 834	15 389 752	-2 956 110
Résultat distribué	5 333 676	5 285 672	3 567 334	3 567 334	3 232 361
III Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,42	5,32	5,16	4,73	1,73
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,78	4,09	4,45	3,45	-0,69
Dividende attribué à chaque action	0,80	0,80	0,80	0,80	0,75
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	321	335	359	337	352
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 237 734	9 489 417	11 310 117	10 813 688	9 886 420
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales).....	2 251 185	2 673 599	3 720 082	3 558 244	3 540 306

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 65

5.5. Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BRIOCHE PASQUIER S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Titres de participation » de l'annexe expose qu'une provision complémentaire pour dépréciation a été constituée sur les titres de la filiale Brioche Pasquier Brescia à hauteur de 6.5 M€ et qu'une provision pour dépréciation de la créance rattachée a été constatée pour un montant de 2.7 M€, compte tenu de la cession de cette filiale au cours du premier trimestre 2006. Tous les actifs financiers possédés par la société BRIOCHE PASQUIER dans cette filiale sont entièrement provisionnés au 31 décembre 2005.

Les contrôles effectués ne remettent pas en cause les estimations de la direction sur le portefeuille titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Carquefou, le 24 mars 2006

L.B.A.
Commissaire aux comptes

Gilles BLANCHARD
Commissaire aux comptes

Nantes, le 24 mars 2006

FIDEA-FPL Nantes
Commissaire aux comptes

Jean-Philippe CHAUVIERE
Commissaire aux comptes

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 66

5.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 67

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Convention n° 1

Avec la société BRIOCHE PASQUIER BRESCIA

Date du conseil l'ayant autorisé
23 décembre 2005

Administrateurs concernés
Messieurs Serge PASQUIER et Daniel HAY

Nature et objet de la convention
Abandon de créance consenti à la société BRIOCHE PASQUIER BRESCIA.

Effet sur la période
L'avance en compte courant consentie à la filiale BRIOCHE PASQUIER BRESCIA a été partiellement abandonnée à hauteur de 4 600 000 €.

Convention n° 2

Avec la société BRIOCHE PASQUIER DEUTSCHLAND

Date du conseil l'ayant autorisé
23 décembre 2005

Administrateurs concernés
Monsieur Serge PASQUIER

Nature et objet de la convention
Subvention accordée à la société BRIOCHE PASQUIER DEUTSCHLAND.

Effet sur la période
La société BRIOCHE PASQUIER a accordé une subvention de 110 000 € à la société BRIOCHE PASQUIER DEUTSCHLAND.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 68

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Convention n° 1

Avec les sociétés
BRIOCHE PASQUIER ALPES
BRIOCHE PASQUIER PARIS
BRIOCHE PASQUIER SUD
BRIOCHE PASQUIER NORD
BRIOCHE PASQUIER RECONDO
BRIOCHE PASQUIER BRESCIA
BRIOCHE PASQUIER BELGIQUE
BRIOCHE PASQUIER DEUTSCHLAND
BRIOCHE PASQUIER U.K.

Nature et objet de la convention

Redevances pour licence de marque.

Modalités essentielles de la convention

Pour mise à disposition de la marque « BRIOCHE PASQUIER », il a été institué une redevance calculée sur la base de 0,7 % des ventes de produits distribués sous ladite marque par les filiales.

Effet sur la période

Au titre de l'exercice, il a été facturé :

Sociétés concernées	Redevance H.T.
BRIOCHE PASQUIER ALPES	312 202 €
BRIOCHE PASQUIER PARIS	447 927 €
BRIOCHE PASQUIER SUD	441 304 €
BRIOCHE PASQUIER NORD	283 762 €
BRIOCHE PASQUIER RECONDO	38 581 €
BRIOCHE PASQUIER BRESCIA	16 631 €
BRIOCHE PASQUIER BELGIQUE	42 216 €
BRIOCHE PASQUIER DEUTSCHLAND	3 582 €
BRIOCHE PASQUIER U.K.	36 465 €
	1 776 605 €

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 69

Convention n° 2

Avec la société Holding PASQUIER S.A.

Nature et objet de la convention
Bail commercial consenti par votre société.

Modalités essentielles de la convention
Bail commercial portant sur les biens immobiliers dont la désignation suit :
- un immeuble de bureaux sur deux niveaux d'une superficie de 1 796 mètres carrés et le terrain attenant à usage de bureaux et parkings,
- une construction à usage de garage et réparation mécanique d'une superficie de 480 mètres carrés et le terrain attenant, consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er novembre 2001 pour se terminer le 31 octobre 2010, moyennant un loyer global mensuel de 9 497 (neuf mille quatre cent quatre vingt dix sept) euros hors taxes indexé suivant l'indice du coût de la construction.

Effet sur la période
Votre société a refacturé un loyer de 122 862 € H.T.

Carquefou, le 24 mars 2006

L.B.A.
Commissaire aux comptes

Gilles BLANCHARD
Commissaire aux comptes

Nantes, le 24 mars 2006

FIDEA-FPL Nantes
Commissaire aux comptes

Jean-Philippe CHAUVIERE
Commissaire aux comptes

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 71

Informations légales — 6

6.1 Gouvernement d'entreprise page **72**

6.2 Procédures de contrôle interne page **73**

6.3 Politique de recherche et développement page **78**

6.4 Facteur de risques page **78**

6.5 Informations sociales page **81**

6.6 Informations environnementales page **85**

6.7 Dépenses non déductibles fiscalement page **90**

6.8 Contrats importants page **90**

6.9 Informations provenant de tiers, déclaration d'expets et déclarations d'intérêts page **90**

6.10 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale du 12 mai 2006 page **90**

6 Informations Légales

En application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de Commerce, le président du conseil d'administration a établi le rapport suivant relatif aux procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

6.1. Gouvernement d'entreprise

Organisation du gouvernement d'entreprise

Brioche Pasquier est une société anonyme à conseil d'administration. Le conseil d'administration comprend 4 administrateurs, tous élus en assemblée générale. Tous ont des fonctions opérationnelles au sein du groupe et participent à la vie quotidienne des sociétés ; il n'y a pas d'administrateur intervenant à titre indépendant.

Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration et aucun comité spécifique n'a été constitué, en dehors du comité de direction.

Les fonctions de président du conseil et de directeur général sont exercées par la même personne. Dans ce cadre, aucune limitation spécifique n'a été fixée aux pouvoirs du directeur général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ayant tous des fonctions de direction au sein de la société mère, les sujets sont pilotés et présentés au conseil d'administration par chaque administrateur en fonction de son domaine d'activité. Aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le président en concertation avec les membres du conseil d'administration, en fonction des réunions préalables avec le comité de direction, les directeurs d'activité (viennoiserie, pâtisserie, panification sèche) et les directeurs généraux délégués.

Le conseil d'administration s'appuie sur un comité de direction composé de :

* La direction du groupe Brioche Pasquier
- Serge PASQUIER
- Louis-Marie PASQUIER
  appuyés de Daniel HAY, directeur administratif et financier et Michel GUIBERT, directeur informatique

* La direction des activités
- Pascal PASQUIER , responsable activité viennoiserie
- Fabrice BANCHEREAU, adjoint au responsable activité viennoiserie
- Alain HAY, responsable activité pâtisserie
  appuyé de Christian MANCEAU, responsable Marketing

* La direction des sociétés opérationnelles
- Jean-François BOISSINOT, directeur de la société espagnole
- Bruno POUESSEL, directeur de la société Brioche Pasquier Alpes

L'objectif poursuivi lors de la constitution de ce comité est la préservation de l'équilibre entre les directions du groupe, les directions des activités et les directions des différentes sociétés du groupe afin de confronter les idées stratégiques avec la réalité opérationnelle. Ce comité se réunit une fois par trimestre.

Le comité de direction est organisé autour de quatre grands thèmes :

- Stratégie : proposition de croissance externe, orientations de marché, choix des pays de conquête
- Organisation, structures : viennoiserie/pâtisserie/panification sèche
- Nominations : des directeurs généraux délégués, des directeurs de sites, des directeurs d'activité
- Information, contrôle de gestion : analyse du chiffre d'affaires, du résultat, rédaction des publications

Les décisions relatives à ces quatre thèmes sont prises en conseil d'administration sur proposition du comité de direction. Le conseil d'administration se réunit environ une fois par mois. Il s'est réuni 9 fois en 2005.

6.2. Procédures de contrôle interne

6.2.1. Objectifs poursuivis

La Société Brioche Pasquier se doit de mener une politique efficace pour prévenir et maîtriser en permanence les risques résultant ou pouvant résulter de son activité et de celle de ses filiales en France et en Europe.

Un examen des principaux facteurs de risques est effectué au paragraphe 6.4.

Cette nécessité a conduit le Groupe Brioche Pasquier à développer au fil des années une organisation générale et un corps de règles et processus permettant de contrôler l'emploi efficient de l'ensemble des ressources engagées dans tous les domaines d'activité de l'entreprise.

Le Groupe a construit son contrôle interne sur un principe fondateur de décentralisation des responsabilités sur les sites et services ainsi que sur la définition systématique de méthodes communes à toutes les entités françaises ou étrangères. L'organisation générale et les principales procédures s'articulent autour de ce principe.

6.2.2. Organisation générale du contrôle interne

Découpage fonctionnel en 3 niveaux

Afin de permettre le contrôle des opérations décentralisées et leur bon fonctionnement, l'organisation fonctionnelle s'articule autour des 3 niveaux suivants :

- Le Groupe
- Les Activités
- Les Sites de production

Le groupe correspond à l'ensemble des salariés de la société holding Pasquier SA chargés de l'accompagnement des sociétés du groupe Brioche Pasquier.

Les activités correspondent à un découpage économique lié aux principaux marchés du groupe, savoir :

- Viennoiserie ;
- Pâtisserie ;
- Panification Sèche
- Europe

L'activité de panification sèche, créée en 2006, regroupe les sociétés récemment acquises. Les modalités du contrôle interne décrites dans le présent document seront mises en place courant 2007, après analyse du fonctionnement propre à chaque société.

Les sites de production correspondent à chaque société du Groupe. Chaque site est découpé en services types.

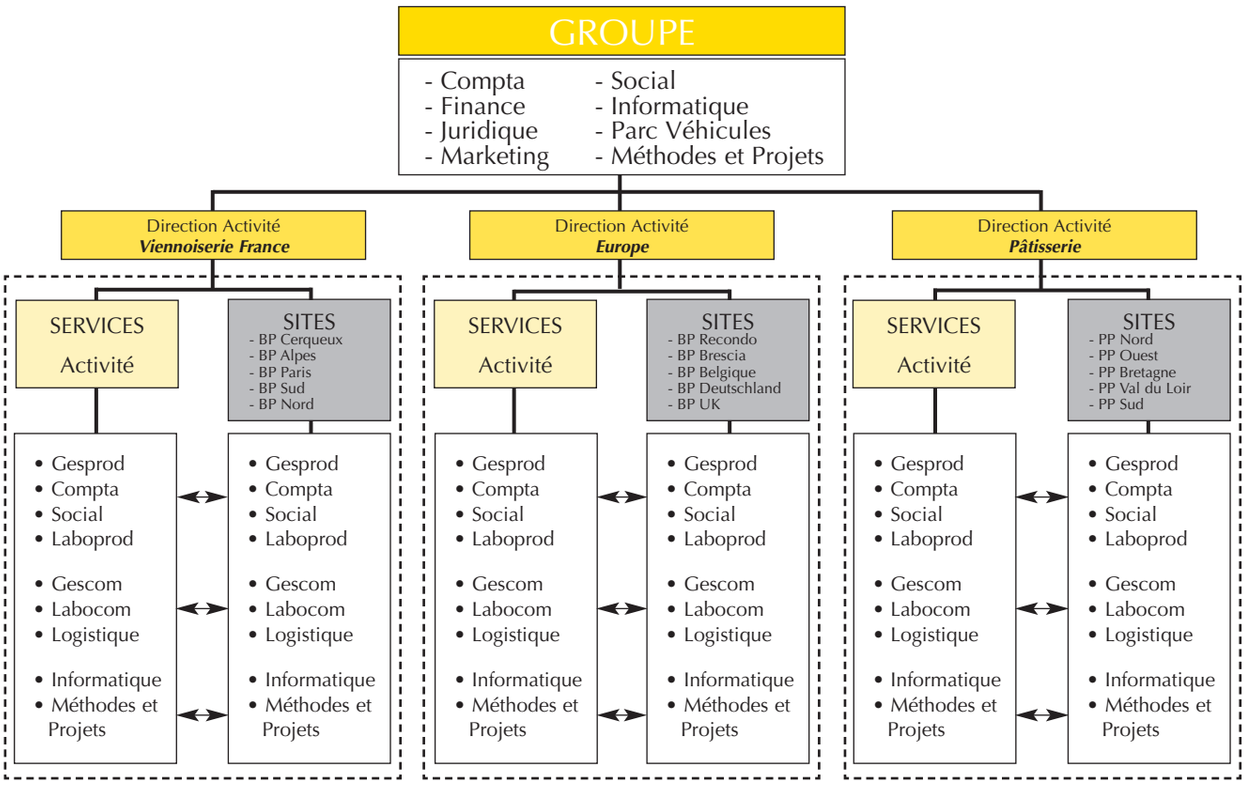

Les sites sont responsables du bon fonctionnement de chaque service auquel un certain nombre de tâches incombent. On distingue les services concourant directement à la production : gestion de production (gesprod), gestion commerciale (gescom) et les services fonctionnels tels que la comptabilité, l'informatique, etc...

Interactions et liens hiérarchiques entre les 3 niveaux fonctionnels

Sur un plan hiérarchique, la direction générale du Groupe encadre les responsables d'activité auxquels les directeurs de site réfèrent.

En revanche, le personnel des sites est sous l'autorité hiérarchique des seuls directeurs de site, les relations avec les services liés à leur activité étant d'ordre transversal.

Modalités de contrôle interne effectué entre les 3 niveaux

Les tâches de chaque service et les méthodes à retenir sont rédigées dans des bases de connaissances, propres à chaque métier, réactualisées en permanence par les responsables d'activité. Cet outil informatique est à la disposition de tous, l'accès à l'information variant en fonction du poste de chaque salarié. En matière comptable, il existe également un manuel de procédures écrit. La mise à jour de ce manuel de procédure commencée en 2004 s'est poursuivie en 2005.

Les contrôles actuels s'effectuent de la façon suivante :

- entre le directeur de site et ses services par le biais d'une réunion mensuelle avec chaque responsable de service sur la réalisation des objectifs précédents et la fixation des objectifs du mois suivant
- entre les services des sites et les services des activités par le biais d'un accompagnement sur le site chaque mois, avec un compte-rendu adressé au directeur du site et au directeur de l'activité concernée.

Evaluation du contrôle interne

L'évaluation à la clôture de l'exercice 2005 des procédures décrites ci-dessus conduit à renouveler le constat déjà effectué en 2004 quant à l'efficacité des accompagnements aussi bien entre les services d'un site qu'entre l'activité et les sites. En revanche, les limites du contrôle portent sur l'actualisation des bases de connaissance de chaque métier. Il est difficile d'appréhender en temps réel les sujets nouveaux et de mettre à jour les modifications de méthode ou de réglementation alors que l'entreprise évolue sans cesse et de façon progressive,

Organisation propre au contrôle des informations comptables et financières

Chaque site de production est autonome dans la saisie et l'établissement de sa comptabilité.

Le principe de la décentralisation se retrouve également au service comptabilité : chaque service du site intervient sur la partie qui le concerne. Le service qui passe une commande au fournisseur, saisit le bon de livraison et contrôle la facture à réception.

Le service comptable du site est accompagné mensuellement par les membres de son activité au groupe. Le service comptable de chaque site accompagne l'ensemble des services du site pour les points comptables qui le concerne.

Chaque site effectue un reporting mensuel de sa comptabilité à travers un tableau de bord. Ce reporting est consolidé au niveau des activités puis du groupe. Une analyse de ce reporting est effectué par comparaison avec le budget établi et les comptes de l'exercice précédent.

Il est en outre effectué un bilan consolidé trimestriel, semestriel audité et annuel audité.

Au titre de 2005, la fiche d'audit des procédures comptables remplie sur chaque site selon les trois étapes suivantes :
- audit par le service comptable des fonctions comptables décentralisées dans les autres services du site,
- audit par le groupe lors de l'accompagnement trimestriel,
- audit par les commissaires aux comptes.

a été complétée en fonction des spécificités de chaque société.

Les règles et méthodes comptables applicables sur tous les sites sont en cours de mise à jour. Les objectifs pour 2006 sont la mise en œuvre des procédures comptables aux trois sociétés nouvellement acquises et la poursuite de l'amélioration des procédures actuelles.

6.2.3. Présentation synthétique des procédures les plus significatives

Gestion de la production

ORGANISATION DE LA PRODUCTION SUR UN SITE

Etapes *Service en charge*	**Moyens**	**Actions**
Commandes clients *Gescom - activité Boul'Pat* *Logistiques - GMS + RHD*	Téléphone EDI	Prévisions de fabrication (au vu des prévisions de ventes)
Approvisionnement Matières 1ères *Gesprod* *Laboprod*		Planning fabrication Commande approvisionnement Pointage BL/saisie de la facture Gestion des stocks matières premières et emballages Gestion des équipe Contrôle des matières premières
Fabrication *Laboprod* *Gesprod*		Contrôle qualité des produits Application des normes de fabrication (machines et produits) Gestion des équipes Contrôle des rendements et de la productivité

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 76

Etapes *Service en charge*	**Moyens**	**Actions**
Expédition/stockage *Logistique*		Gestion des stocks de produits finis Planification des tournées (planning des chauffeurs pour tournées internes et négociation pour l'affrètement) Préparation des commandes : édition et contrôle du bon de livraison à J+3 Livraison des clients Gestion des transports externes / saisie des factures de transport
Facturation des clients *Gescom*	par le site par le GIE	Emission de la facture tous les jours ou par décade Contrôle de la facture et des accords (remises) Pilote les accords de coopération commmerciale Contrôle les factures de participation publicitaire Comptabilise et paie ces factures Relance des clients facturés par le site

Gestion de la trésorerie

Les personnes habilitées à émettre les règlements sur chaque site sont le responsable administratif et comptable et le directeur du site. Les factures étant saisies et validées par d'autres services, cette organisation permet un contrôle extérieur.

Il existe un mandat de gestion de trésorerie qui concerne toutes les sociétés du groupe Brioche Pasquier. Ce mandat donne lieu à une supervision quotidienne de la trésorerie de chaque société par le groupe.

Elaboration et contrôle de l'information financière

Chaque site de production effectue un reporting mensuel le 10 de chaque mois. Ce reporting est contrôlé et consolidé par les activités, puis à nouveau contrôlé et consolidé par la structure Groupe.

Système informatique

La majorité des programmes sont développés en interne, avec l'assistance de sociétés de services extérieures. Toutes les données sont sauvegardées quotidiennement et une sauvegarde générale hebdomadaire est stockée en double à l'extérieur du site.

Gestion des engagements

Chaque directeur de site bénéficie, en sa qualité de directeur général de société, d'un pouvoir exprès d'engagement de sa société dans certaines limites de domaines (notamment impôts) et de montants (700.000€ d'investissements). Chaque directeur délègue ensuite aux responsables de service de son site les différents pouvoirs dont il dispose.

L'état des lieux des délégations de pouvoirs, tacites ou formalisées, initialement prévu en 2005 a été reporté à 2006. Compte tenu des éventuels défauts relevés, une procédure sera rédigée afin de définir les délégations possibles, leurs limites, leur nécessaire formalisation. En revanche, l'outil de suivi des engagements a été mis en place et est en test sur différents services au premier semestre 2006 avant démultiplication. L'objectif poursuivi est une traçabilité des engagements de la rédaction du projet de contrat à sa validation, sa signature et son archivage.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 77

6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRIOCHE PASQUIER S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Carquefou, le 24 Mars 2006

Pour L.B.A.
Commissaire aux comptes
Gilles BLANCHARD
Commissaire aux comptes

Nantes, le 24 mars 2006

Pour **FIDEA-FPL Nantes**
Commissaire aux comptes
Jean-Philippe CHAUVIERE
Commissaire aux comptes

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 78

6.3. Politique de recherche et développement

Le groupe Brioche Pasquier mène depuis sa création une politique de recherche et développement visant à améliorer sans cesse les produits existants et à créer de nouveaux produits. L'ensemble de la recherche et développement du groupe Brioche Pasquier est décentralisée et fondée sur le principe de la réciprocité. Elle est gérée au sein de chaque société de production du groupe, qui développe une gamme de produits qui lui est affectée.

Sur la gamme de produit dont une société a la charge, elle doit définir les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer ou innover sur cette gamme selon les orientations générales définies au niveau du Comité de Direction du groupe Brioche Pasquier. Ce développement comprend tous les domaines :

- industriel (développement produit en laboratoire, amélioration process avec des innovations technologiques, définition des normes qualité produit),
- commercial et marketing (positionnement de la gamme en linéaire, définition du packaging, définition des tarifs ...).

La grande majorité du développement réalisée sur un site de production est assurée par le service laboratoire selon la stratégie définie par le groupe de travail « Produit ». D'autres services, tels que " Méthodes et Projets" interviennent également dans ce domaine.

6.4. Facteurs de risques

Risques liés aux produits

L'entreprise a une charte qualité basée sur 2 axes : la sécurité alimentaire avec la méthode HACCP et l'authenticité de ses produits.

La sécurité : - risque micro-biologique faible du fait de la cuisson à + 100°C ; un test de vieillissement de chaque lot est effectué par conservation et contrôle durant les 21 jours de la durée de vie du produit.

- risque physique faible grâce au détecteur de métaux mis en place sur l'ensemble de nos lignes.

Authenticité : - risque lié aux matières premières faible grâce à la sélection rigoureuse des fournisseurs (traçabilité des matières premières et de leur provenance) et au contrôle à réception par nos laboratoires. L'absence totale d'OGM est attestée par tous nos fournisseurs.

Risques liés à la production

Notre effort permanent d'investissement, de prévention et de perfectionnement des installations limite les risques d'arrêt de la production du fait de la survenance d'incidents techniques (coupures électriques, pannes machines, etc...

En cas de survenance de difficultés sur un site défaillances techniques, intempéries, sinistres, etc..., la polyvalence de nos usines de viennoiserie réparties sur tout le territoire permet d'éviter les ruptures de production, les autres sites pouvant assurer un relais efficace de production..

Risques industriels et environnementaux

Les sites de production industrielle du groupe Brioche Pasquier répondent aux critères exigés par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'activité de fabrication, vente de viennoiseries, pâtisseries et panification sèche industrielles reste à ce jour une activité à pollution organique légère. Des informations complémentaires sur le thème de l'environnement figurent au paragraphe 6.6 (Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2005).

Deux sociétés ont fait l'objet de plaintes en 2005 pour nuisances sonores, du fait de la proximité entre le site industriel et la zone d'habitation.

Risques liés à l'évolution de la réglementation

Le groupe Brioche Pasquier réalisant plus de 70% de son chiffre d'affaires avec les sociétés françaises de la grande distribution, une modification importante de la réglementation applicable aux relations fournisseurs-distributeurs pourrait avoir une incidence tant sur son chiffre d'affaires que sur ses charges (coopération commerciale).

Risques commerciaux

En viennoiserie, nous avons peu de clients car nous travaillons exclusivement avec la grande distribution (Carrefour, Casino, Leclerc, Auchan, Unico, Intermarché, Cora).

La position de la marque et la bonne notoriété de nos produits auprès des consommateurs assurent un large référencement chez nos clients dans le cadre de contrats annuels.

Le risque client est couvert par des contrats SFAC et COFACE.

Risques financiers

Risque de liquidité

ECHÉANCIER DES EMPRUNTS AU 31 Décembre 2005

	En Cours	2006	2007	2008	2009	2010
BRIOCHE PASQUIER	111 139	80 147	10 913	10 913	9 167	
B.P. RECONDO	301	200	100			
SOPAFI	899	350	263	174	112	
PICARD/AUGA	30	30				
TOTAL	**112 369**	**80 727**	**11 276**	**11 087**	**9 279**	

Les conditions liées à ces emprunts sont détaillées au paragraphe 4.4.12 sur les engagements hors bilan.

Risque de taux

L'emprunt de 55 000 K€ contracté auprès de la BCME et du Crédit Mutuel est au taux de : EURIBOR 3 Mois. Une couverture de cet emprunt a été mis en place à compter du 30 mars 2006 au taux fixe de 2,76%.

Risque de change

Les risques de change sont négligeables puisqu'ils se limitent aux opérations réalisées avec l'Angleterre. Dans ces conditions, il n'existe pas de couverture de change.

Les risques liés au prix des matières premières concernent essentiellement le beurre (variation des aides Européennes) et le chocolat (variations de cours liées aux pays producteurs d'Afrique de l'Ouest). La couverture de ces risques est assurée par des contrats à terme.

Risques sociaux

Depuis sa création, le Groupe a toujours accordé une attention particulière aux conditions de travail et à l'implication et l'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise.

L'ensemble des dispositifs disponibles en la matière ont été mis en œuvre (intéressement, participation et actionnariat des salariés).

Risques juridiques

Le groupe est possesseur de ses deux grandes marques : BRIOCHE PASQUIER et PITCH, déposées et validées au niveau européen. Il n'existe pas de brevet produits ou machines, ni de réglementation particulière sur nos produits.

Un procès en contrefaçon de marque a été intenté par l'un de ses concurrents sur une marque mineure utilisée de façon saisonnière et d'une durée très limitée. Les enjeux de ce procès ne portent pas sur des montants significatifs.

Assurances

Description des assurances souscrites :

L'ensemble des sociétés du Groupe sont couvertes par les contrats d'assurance suivants :

Contrats	Capitaux	Franchise
TR sauf Dommages directs	394 M€	250 000 Euros
TR sauf Pertes d'exploitation Limitation contractuelle	208 M€ 85 M€ sites sprinklés 30 M€ sites non sprinklés	250 000 Euros
TR sauf Responsabilité Civile	16 M€	3050 Euros
Contamination criminelle et accidentelle	7,6 M€	760 000 Euros

Description du niveau de couverture

Les risques « Dommages Directs » sont couverts « valeur à neuf ». La période d'indemnisation de la perte d'exploitation est de 12 mois, pour les sites de Viennoiserie et de Panification et de 18 mois pour les sites de Pâtisserie. D'autre part, en cas de sinistre d'un site, les autres unités du groupe peuvent prendre le relais de la production des produits.

La police « Responsabilité Civile » couvre les risques d'exploitation avant et après la livraison.

La police « Contamination » couvre les risques de contamination accidentelle, criminelle et chantage à la malveillance.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 81

6.5. Informations sociales

Vie de l'effectif

Au 31 décembre 2005, les salariés en contrat à durée indéterminée avec l'ensemble des sociétés françaises et étrangères du groupe Brioche Pasquier sont au nombre de 2.830, ils sont de 2.334 à périmètre constant. Les sociétés françaises du groupe Pasquier ont eu recours en moyenne à 105 salariés auprès d'entreprises de travail temporaire au cours de l'année 2005.

Les recrutements ont été limités en France en 2005, ils ont consisté principalement en la conclusion de contrats à durée indéterminée de salariés en contrats à durée déterminée.

Le groupe Brioche Pasquier a procédé a quelques licenciements d'ordre disciplinaire.

Un plan de licenciement pour motif économique a été mis en œuvre en 2005 au sein de la société récemment acquise Picard SA.

Devant la nécessité de mise aux normes, rapide et obligatoire, de la ligne de fabrication de l'établissement de VIGNY, un projet de fermeture de cet établissement a été présenté au comité central d'entreprise le 8 septembre 2005. En effet, cette mise au normes demandait un investissement lourd dans un contexte de perte d'exploitation de la société depuis plusieurs années, et incohérent dans la mesure où la capacité de production des autres établissements de fabrication de la société était sous utilisée. Une proposition de mutation sur chacun des deux autres établissements de la société a été faite aux salariés concernés. A la suite du refus de l'ensemble des salariés, un projet de licenciement pour motif économique a été présenté au comité central d'entreprise le 13 octobre 2005. Cette procédure concernait 41 salariés et a pris fin le 7 février 2006. La cellule de reclassement est toujours en place à la date du présent document : 12 personnes ont retrouvé un emploi, 24 ont bénéficié d'un dispositif de formation et 3 ont supendu leur activité professionnelle. Ce plan social a eu un coût en 2005 de 494 K€ (dont 310 K€ constaté en charges à payer au 31/12/2005).

Organisation du temps de travail

Précurseurs en matière de réduction du temps de travail avec la mise en place de la semaine de 33.15 H en 1995, les sociétés françaises appliquent la durée hebdomadaire légale de 35 heures depuis 2002, hormis un établissement secondaire ayant retenu par accord d'entreprise le maintien de la durée hebdomadaire de travail à 39 H.

Les sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie appliquent un accord de modulation sur l'année qui s'accompagne d'un compteur d'heures individuel, permettant une variation hebdomadaire sous réserve du respect d'un délai de prévenance en cas de modification des plannings de travail. Les sociétés françaises de panification sèche organisent le travail par cycle, la réduction du temps de travail générant des jours de repos supplémentaires.

Les salariés sont recrutés à temps plein, sauf demande expresse du salarié.

Le taux moyen d'absentéisme dans les sociétés françaises a été de 17,72 % en 2005, par rapport au nombre d'heures de travail prévues. L'absentéisme est principalement lié à :

- les congés maternités, les congés pour évènements familiaux et les congés parentaux : 3,40 %
- les congés maladie : 5,44 %
- la formation : 6,82 %

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 82

Rémunérations et évolution

Chaque société composant le groupe négocie un accord sur les salaires. Les rémunérations évoluent en fonction de ces accords et de la convention collective applicable (convention des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie pour les sociétés de viennoiserie et de pâtisserie, convention des biscotteries, biscuiteries, etc… dite «Alliance 7 » pour les sociétés de biscottes).

Les salariés des sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie ont bénéficié d'une hausse générale des salaires variant de 1 à 4 % en fonction du coefficient de chacun. Cette hausse a été répartie entre le 1er janvier et le 1er juillet 2005. Le poste des salaires et traitements s'élève à 69.662 K€, les charges sociales à 24.489 K€ (données consolidées).

Tous les salariés des sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie en contrat à durée déterminée et indéterminée ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre 2005 bénéficient, en plus de leur salaire brut, d'une participation aux bénéfices de l'entreprise. Elle résulte d'un accord de groupe qui globalise les participations dégagées par chaque société pour les répartir entre tous. La société SOPAFI calcule également une participation aux bénéfices de l'entreprise selon la formule légale. En raison de son résultat déficitaire, la société Picard SA ne calcule pas de participation. Le montant de la participation au titre de 2005 s'élève à 1.066 K€, soit une diminution de 59 % par rapport à 2004. La participation est bloquée sur le plan d'épargne entreprise (PEE) ou sur le plan d'épargne retraite collectif (PERCO) mis en place en janvier 2005. Chaque salarié a le choix entre trois fonds commun de placement : un fonds « Brioche Pasquier », un fonds « Multi-équilibre » et un fonds « Sécurité » au sein du PEE et deux modes de gestion : libre ou pilotée au sein du PERCO.

En outre, chaque salarié des sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie, ayant plus de trois mois d'ancienneté, bénéficie également d'une prime d'intéressement. En effet, chaque société du groupe Pasquier a conclu un accord d'intéressement au bénéfice de ses salariés. Cet accord est fondé sur le respect par chaque équipe de travail d'objectifs semestriels. A l'issue de chaque semestre, un bilan des objectifs collectifs est effectué, la prime d'intéressement est attribuée en fonction du pourcentage de réussite. Le salarié peut soit percevoir cette prime, soumise aux mêmes charges que son salaire, soit la placer dans le PEE ou le PERCO en exonération de charges sociales et d'impôt sur le revenu. Dans le cas de placement sur le PEE ou le PERCO, l'employeur abonde entre 10 et 15%. Le montant de l'intéressement versé au titre de 2005 s'élève à 3.479 K€, celui de l'abondement à 104 K€.

Les salariés des sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie, cadres et non cadres, bénéficient d'un régime de prévoyance invalidité-décès dont les cotisations sont prises en charge par l'employeur à hauteur de 0,75% et par le salarié à hauteur de 0,15%. Ce régime garantit le paiement de 75 % du salaire brut en cas d'incapacité – longue maladie. Les salariés des sociétés françaises de panification bénéficient d'un régime de prévoyance invalidité-décès dont les cotisations sont prises en charge pour moitié par l'employeur et pour moitié par le salarié, soit 0,19% chacun.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 83

Répartition des postes hommes-femmes

	Hommes	Femmes
Ouvriers	1 005	773
Employés	62	64
Techniciens et agents de maîtrise	538	255
Cadres	109	25
	1 713	**1 117**

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les accords annuels signés avec les représentants des salariés au sein des sociétés françaises de viennoiserie et pâtisserie en début d'année 2005 traitent des sujets suivants :

- augmentations de salaire
- mise en place de la journée de solidarité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail veille dans toutes les sociétés françaises du groupe Pasquier au respect des normes d'hygiène et de sécurité par les salariés et par les sociétés. Ces normes sont particulièrement exigeantes s'agissant de production alimentaire.

Un coordinateur de la sécurité est présent sur chaque site de production afin de veiller au respect des normes édictées au sein du groupe Pasquier, d'assurer la centralisation des informations, le suivi des formations à la sécurité, du document unique d'évaluation des risques, etc… Au cours de l'année 2005, les responsables de services de toutes les sociétés françaises de viennoiserie et pâtisserie ont suivi une formation de management de la sécurité.

Formation

Les sociétés françaises du groupe Pasquier participent à la formation professionnelle par :

- L'emploi de jeunes salariés concomitamment à une formation théorique (apprentissage, professionalisation, stagiaires). Ces contrats étaient au nombre de 108 en moyenne sur l'année 2005
- La participation des salariés à des stages de formation externe tout au long de leur carrière
- L'organisation d'une formation interne permanente.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:16 Page 84

La formation est dispensée à deux types de salariés :

• Les salariés nouvellement embauchés : compte tenu des difficultés de recrutement, les salariés embauchés n'ont souvent pas de diplôme ou un diplôme sans lien avec l'activité de l'entreprise . Il est donc nécessaire d'assurer leur formation au nouvel emploi.

• Les salariés déjà en poste dans l'entreprise : la formation vise alors à leur faire acquérir de nouvelles compétences qui leur permettront d'exercer un nouveau métier sur la ligne de production. Une nouvelle formation est proposée à un salarié en fonction de ses compétences actuelles et de sa volonté exprimée de prendre en charge de nouvelles responsabilités. Il convient de noter que la politique de management du groupe Pasquier a toujours privilégié la promotion interne. Actuellement, la majorité des responsables de ligne de production est formée d'anciens opérateurs. De la même manière, les directeurs de site sont, pour la plupart, des salariés qui ont commencé au sein du groupe Pasquier en tant que débutant, administratif, technico-commercial, etc… et ont gravi les différents échelons de la hiérarchie.

Une procédure d'évaluation de tous les salariés à leur poste de travail a été mise en place en 2005, visant notamment à identifier les besoins en formation . Cette évaluation sera renouvelée selon une périodicité de 36 mois maximum. L'outil de suivi des formations et évaluations a également été amélioré en 2005. Enfin, une procédure de validation de capacité professionnelle pour les certifications internes est à l'étude.

Pour l'année 2005, les dépenses de formation identifiées dans les comptes consolidés s' élèvent à 1.279 K€.

Le dispositif du droit individuel à la formation (DIF) est ouvert à tous les salariés du groupe Brioche Pasquier depuis le 1er janvier 2005. Il permet à chaque salarié français d'acquérir un capital temps de formation de 20 H par an. Un accord a été signé début 2006 avec les partenaires sociaux des sociétés françaises de viennoiserie et de pâtisserie afin de communiquer autour de ce nouveau dispositif et de définir les modalités de mise en place du compteur DIF individuel.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Il n'existait pas jusqu'en 2005 de politique uniforme au sein des sociétés françaises du groupe Pasquier en matière d'emploi des travailleurs handicapés. Une communication et une sensibilisation des directions de sites et des personnes en charge du recrutement ont été mises en place en 2005, se concrétisant par des contacts avec des organismes spécialisés tels que Cap Emploi.

Œuvres sociales

Le financement des œuvres sociales et culturelles des comités d'entreprise s'élève à 289 K€. Chaque comité d'entreprise assure la gestion des œuvres sociales de la société à laquelle il appartient.

Importance de la sous-traitance

Le groupe Pasquier fabrique et vend lui-même ses produits. Son implantation dans les seuls pays de la Communauté Européenne garantit le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT.

Les sites de production sont principalement implantés à la campagne, non loin de zones urbaines pour approvisionner les plates-formes des chaînes de distribution. Les emplois sont ainsi en zones rurales et permettent aux villages alentours de se développer.

6.6. Informations environnementales

L'activité de fabrication, vente de viennoiseries, panification sèche et pâtisseries industrielles reste à ce jour une activité à pollution organique légère. Cette activité met en œuvre principalement des matières premières végétales. Toutefois, chacun des sites de production industrielle est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et donc doit respecter la législation française concernant une installation industrielle.

La stratégie de s'implanter en zone rurale implique une surveillance accrue de l'environnement afin de respecter le milieu plus sensible qu'une zone industrielle classique.

Energies, type et répartition de la consommation :

Les besoins en énergie des différentes activités sont essentiellement liés à la cuisson en viennoiserie, à la double cuisson en panification sèche et à la production de froid pour la surgélation en pâtisserie. L'intégralité des besoins énergétiques est fournie par l'électricité et le gaz. Les sociétés n'utilisent pas d'autres ressources actuellement.

La répartition de la consommation se fait comme suit :

L'activité Pâtisserie consomme principalement de l'électricité, 60% du total. La surgélation nécessite une grande quantité de froid qui est produit par des compresseurs électriques de forte puissance.

Répartition de la consommation d'énergie 2005
Activité Pâtisserie
Sur la base de 46 Gwatts/an

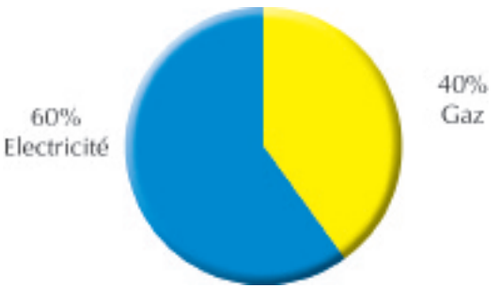

Répartition de la consommation d'énergie 2005
Activité Viennoiserie
Sur la base de 84 Gwatts/an

La consommation énergétique pour la production de la panification sèche est essentiellement due à la double cuisson qui explique la part importante du gaz (87 %) dans la consommation de l'énergie,

L'activité Viennoiserie travaille en produit frais et consomme la majorité de son énergie pour la cuisson. Les fours fonctionnent au gaz naturel, ce poste représente 58% de la consommation totale d'énergie. L'électricité consommée correspond simplement à la climatisation des locaux de production.

Répartition de la consommation d'énergie 2005
Activité Biscotte
Sur la base de 82 Gwatts/an

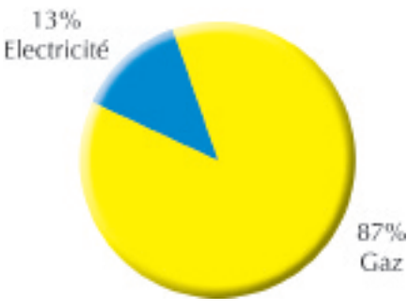

Année	**2003**	**2004**	**2005**
Indicateur	935 kw/t	1188 kw/t	992 kw/t

La consommation d'énergie au cours de l'année 2005 a enregistré une hausse de 11% pour l'activité pâtisserie. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation de la production. En revanche, la consommation d'énergie est en baisse de 13% pour l'activité viennoiserie. L'indicateur global de l'ensemble des sites de production du Groupe Pasquier, représentant la consommation d'énergie pour une tonne de produits fini a enregistré une baisse :

Ces données ne prennent pas en compte l'activité panification sèche récemment acquise. Cette activité intégrera l'indicateur courant 2006.

La baisse de l'indicateur global (consommation de l'énergie pour une tonne produite) s'explique notamment par :
- la mise en place des mesures visant à réaliser des économies d'énergie : démarrage des fours, organisation de la production.
- l'amélioration d'indicateur viennoiserie (une baisse de 1297 kw/t à 958 kw/t) qui représente la majeure partie de la production.

Moyens mis en place pour limiter l'utilisation de ces ressources.

En 2006, les actions sur la consommation d'énergie seront concentrées sur un partenariat avec EDF/GDF. Ainsi 2006 verra naître une « convention de progrès énergie » avec ces partenaires ayant pour l'objet la réalisation d'audit sur les sites de production et la détermination de mesures à adopter afin de diminuer les consommations d'énergie électrique et fossile (gaz). Ce partenariat sera mené par une unité de production du groupe, puis démultiplié sur les autres sites conformément à la stratégie PASQUIER. L'objectif de cette démarche est de rationaliser toutes les consommations d'énergie et d'en réduire les impacts environnementaux.

La protection de l'environnement

Les nuisances que le groupe Brioche Pasquier est susceptible de générer par son activité sont celles liées à l'eau, l'air, les déchets, le sol et le bruit.

L'Eau (consommation et protection)

L'eau est à la base de trois actes majeurs au sein de l'entreprise :

- la recette (elle entre dans la composition du produit)
- le nettoyage (assurant l'hygiène de l'outil de production)
- la production de froid positif ou négatif (assure la qualité du produit)

La répartition de la consommation, se fait dans les proportions suivantes :

Répartition de la consommation en eau d'un site de production

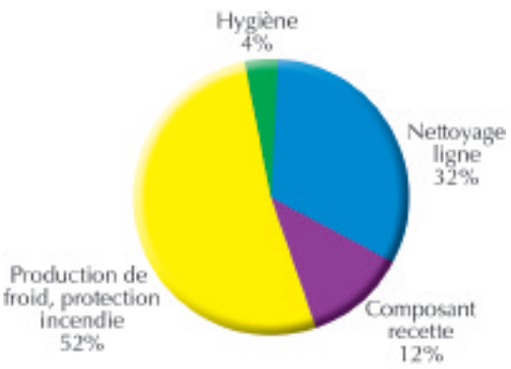

L'eau qui entre dans les recettes doit être d'une qualité irréprochable afin de ne pas altérer les produits et assurer aux consommateurs un produit sain.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:17 Page 87

Dans ce cadre, désormais tous les fournisseurs d'eau communiquent au groupe Brioche Pasquier les résultats d'analyses effectuées par les services compétents. Par ailleurs, le groupe Brioche Pasquier effectue ses propres analyses afin de vérifier la qualité de ses eaux aux points d'utilisation. Les obligations du groupe dans ce domaine ont été accrues du fait notamment de la certification de certaines usines à International Food Standards (IFS).

Au cours de l'année 2005, la consommation globale en eau a augmenté de 13% par rapport à l'année précédente.

Cette hausse est due essentiellement à une croissance soutenue de l'activité pâtisserie, qui nécessite des quantités d'eau plus importantes (en moyenne 3m³/tonne contre 0,9m³/tonne pour l'activité viennoiserie).

L'indice global de consommation d'eau pour une tonne produite progresse légèrement de 1,6 à 1,7 m³/tonne (valeurs observées en 2003). Cette hausse est toujours liée à l'activité pâtisserie, dont la part dans la consommation globale a sensiblement progressée.

Quant à l'activité panification sèche, sa consommation d'eau est plus basse que celles des autres activités grâce notamment à des nettoyages par aspiration des chapelures et des balayages sans utilisation d'eau. Par ailleurs, l'activité biscotte ne nécessite pas d'installations frigorifiques, consommatrices d'eau.

Répartition de la consommation d'eau par activité sur un volume annuel de 209 132 m³

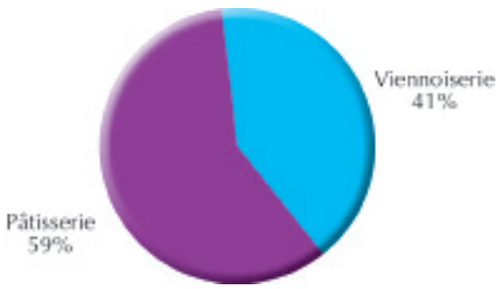

L'épuration des eaux de nettoyage est effectuée directement par le groupe Brioche Pasquier, grâce à des stations d'épuration propres aux sociétés, sur quatre des neuf unités de production françaises. La dernière station mise en place en 2004 par la société Brioche Pasquier Nord a un rendement épuratoire de 90 % avant rejet vers la station communale. L'effluent ainsi rejeté ne présente pas de caractéristiques industrielles et correspond à une pollution urbaine. Il est prévu de construire, au cours de l'année 2006 une nouvelle station d'épuration pour les rejets de Brioche Pasquier Paris et d'augmenter la capacité de deux autres stations existantes.

L'air (rejets atmosphériques)

L'unique source de pollution atmosphérique que peut générer l'entreprise est actuellement la production de CO2 liée à la cuisson des produits.

Le site du groupe Brioche Pasquier le plus important en terme de rejets atmosphériques est un site de production de panification sèche qui génère 3700 tonnes/an de CO2 alors que le seuil français de déclaration et de taxation se situe à 10 000 tonnes CO2 /an. Aucun autre site ne dépasse les 2000 tonnes/an de CO2. Le fait de n'utiliser que du gaz naturel permet d'avoir des faibles rejets atmosphériques. Ce très faible niveau de rejet permet à l'entreprise de ne pas être concernée directement par les accords de Kyoto dont la France est signataire.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:17 Page 88

Les Déchets

L'entreprise prend un soin particulier à mettre en place des filières de valorisation pour l'intégralité de ses déchets, notamment pour les rebuts de production qui représentent le tonnage majeur de ses déchets (produits non conformes aux standards de vente : trop cuits, trop petits, avec des imperfections, etc…) .

2005 a été l'année de la progression en pâtisserie ce qui a eu un impact sur la production de déchets de l'activité avec une progression de 8% des tonnages totaux. La croissance de la production s'étant effectuée sur les produits dont le recyclage de déchets est difficile à réaliser, la partie valorisée en alimentation animale n'a pas progressé.

Désormais, la ré-utilisation atteint 81 % des produits.

La répartition des tonnages de déchets par catégories et destinations selon les activités sont les suivants :

Destination des déchets pour l'activité Pâtisserie

(Sur un total de 4640 tonnes pour 2005 soit +8%)

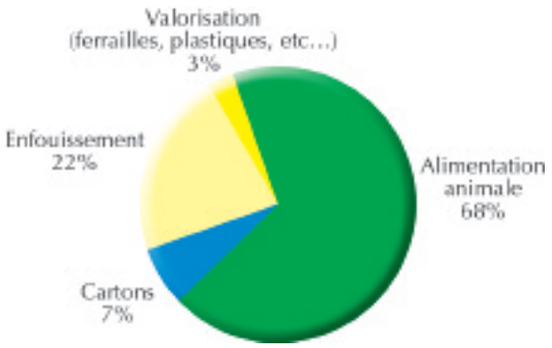

2005 a été une année de baisse des tonnages de déchets pour l'activité viennoiserie, due essentiellement au recul de la production industrielle.

Le recul de la production industrielle a engendré automatiquement une diminution de la part de déchets recyclés, qui sont essentiellement liés à la production, et une augmentation de la part des déchets destinés à l'enfouissement, dont la quantité reste fixe quel que soit le niveau de la production.

Destination des déchets pour l'activité Viennoiserie

(Sur un total de 4 385 tonnes pour 2005 soit -24 %)

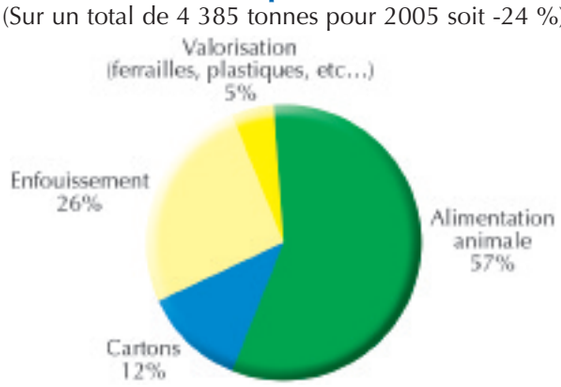

La valorisation des produits dans l'activité panification sèche a déjà été mise en place au cours de l'année 2005, mais 2006 sera une année d'harmonisation des techniques et des indicateurs permettant ainsi d'avoir des données fiables liées à cette activité.

Afin de mieux appréhender la création des déchets engendrés par l'activité de Brioche Pasquier, il a été mis en place un nouvel indicateur représentant le poids de tous les déchets (pâte, carton, métaux…) pour une tonne produite. Il est de 5,2 % pour l'activité de viennoiserie et de 9,9 % pour l'activité de pâtisserie.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:17 Page 89

Politique environnement

La pérennité de l'entreprise passe par un respect de l'environnement et une surveillance de l'impact de son activité. C'est pourquoi le groupe Brioche Pasquier intègre les notions H.S.E. (Hygiène, Sécurité, Environnement) à tous ses projets. Chaque projet industriel est évalué en amont de manière à déterminer la quantité de déchets qu'il produira, l'énergie qu'il consommera, l'eau qu'il utilisera, les risques ou nuisances qu'il génèrera. Une fois tous ces éléments réunis, le choix technologique est effectué selon le meilleur rapport entre tous ces éléments et en tenant compte de son environnement immédiat.

Dans un souci de progrès permanent et dans l'optique d'aller vers une sécurité environnementale, le groupe Brioche Pasquier va lancer en 2006 des nouveaux systèmes de fonctionnement des tours de refroidissement qui visent à réduire les risques liés à ces équipements et à limiter la consommation d'eau. Les chantiers ont été démarrés en 2005 et les tests seront effectués courant 2006.

Le second chantier dans le domaine de l'environnement sera la mise en place, au sein des sociétés récemment acquises, des outils et des politiques suivies par les autres sociétés du groupe. Dans ce cadre, les objectifs prioritaires sont la gestion des déchets engendrés par les sites de production de panification sèche et l'installation des nouveaux équipements pour la réduction de la consommation d'eau des sites pâtisserie.

Les actions environnementales initiées au cours des années précédentes seront poursuivies en 2006 conformément à la politique établie depuis plusieurs années.

Les structures en charge de l'environnement au sein du groupe Brioche Pasquier sont :

Le groupe :	Définit les règles Accompagne les unités de production dans la mise en place Forme les services fonctionnels Met en place les indicateurs Réalise 5 contrôles du suivi des indicateurs par an
Le site :	Met en place les règles Pilote les indicateurs (analyses et actions) Forme le personnel sur ligne de production

Les progrès effectués sur 2005 concernent les formations du personnel dans les usines. En effet, les objectifs fixés au plan de déroulement pluriannuel de la politique environnement étaient les suivants :

Définir la politique du groupe
Mise en place de la politique sur site
Former les directions et encadrements des sites
Former l'intégralité des services fonctionnels
Sensibiliser le personnel de l'usine afin qu'il intègre la notion d'environnement

Cette année, la groupe Brioche Pasquier a initié une politique de certification IFS qui constitue un référentiel agroalimentaire international. Par le biais de cette certification, des campagnes de sensibilisation ont été mises en place et des procédures concernant l'environnement ont été formalisées et testées. Ceci a eu pour effet une plus grande responsabilisation du personnel qui est sensibilisé au respect de l'environnement dans le cadre de son travail.

Les sociétés Brioche Pasquier Alpes et SOPAFI font actuellement l'objet de plaintes pour nuisances sonores Aucune autre plainte ou pollution accidentelle n'a été recensée à ce jour.

Le groupe Brioche Pasquier a conscience que la maîtrise de l'impact environnemental est la clé du développement durable en France comme dans le reste de l'Europe, ainsi l'entreprise s'impose un respect rigoureux des normes internes fondées sur la législation française et européenne.

Brioche Pasquier dispose d'une structure environnement, des moyens de préventions contre les pollutions accidentelles, de mesures, d'indicateurs sur chacun de ses sites de production et tous ces moyens sont audités en interne afin d'assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement. Les acquisitions récentes vont faire l'objet de la même politique et l'un des grands chantiers des années à suivre sera d'intégrer cette politique dans les nouvelles structures en vue d'homogénéiser les fonctionnements et les indicateurs de performances environnementales dans des domaines parfois différents de ceux actuellement pratiqués.

6.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant global par catégorie de frais généraux réintégrés dans le bénéfice imposable (Article 223 quinquiès de CGI) est nul en 2005.

6.8. Contrats importants

Il n'existe pas de contrat autre que les contrats conclus dans le cadre des affaires.

6.9. Information provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts

Il n'est fait mention d'aucun rapport d'expert dans le document d'enregistrement.

6.10. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinnaire du 12 mai 2006

PREMIERE RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de 2.956.109,92 € auquel s'ajoute une somme de 97.712 € inscrite au crédit du compte "Report à nouveau", soit une perte totale à affecter de 2.858.397,92 €.

Elle approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Quitus est donné en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos.

DEUXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce prend acte que les conventions antérieurement autorisées et approuvées se sont poursuivies au cours de l'exercice clos.

L'Assemblée Générale approuve les nouvelles conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et préalablement autorisées par le conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos, augmentée du crédit du compte "Report à nouveau", soit la perte totale de 2.858.397,92 € de la manière suivante :

- En déduction du compte « Réserve facultative »..... - 2.858.397,92 €

QUATRIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, constatant que le compte « Réserve facultative » est créditeur à hauteur de 35.896.951,69 € après affectation du déficit de l'exercice, décide de prélever sur ce compte la somme de 3.232.360,50 € afin de la distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

Le compte «Réserve facultative » se trouve porté ainsi à 32.664.591,19 €.

Le dividende revenant à chacune des 4.309.814 actions existantes au 31 décembre 2005 est ainsi fixé à 0,75 €uro.

Ce dividende sera mis en paiement le 23 mai 2006.

Il est pris acte que les dividendes mis en distribution seront, à l'exclusion de la part correspondant aux actions auto-détenues, éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Il est toutefois rappelé que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction susvisée est fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée prend acte que les dividendes annuels distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS EN	Revenus distribués	Montant éligible à la réfaction de 50%	Montant non éligible à la réfaction de 50%
2004	3 537 333,60 €	3 469 621,60 €	92 712 €

EXERCICE CLOS EN	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE BRUT
2003	4 459 167	0,80	0,40	1,20
2002	6 607 090	0,80	0,40	1,20

CINQUIEME RESOLUTION ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration des mandats de tous les administrateurs décide de renouveler le mandat de chacun des administrateurs :

- M. Serge PASQUIER
- M. Louis-Marie PASQUIER
- M. Pascal PASQUIER
- M. Daniel HAY

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Les personnes visées ci-dessus déclarent accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut accepter et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âgé fixée par les statuts.

SIXIEME RESOLUTION ORDINAIRE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

PREMIERE RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide d'étendre l'objet social de la société aux opérations de distribution d'aliments médicamenteux.

DEUXIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale décide en conséquence de modifier le paragraphe II de l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« II - L'exploitation de tout fonds de commerce de vente en gros et au détail d'aliments du bétail, aliments médicamenteux, grains, graines, engrais, ainsi que l'exploitation de tout bâtiment à usage d'élevage et de négoce de tous animaux. »

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME RESOLUTION EXTRAORDINAIRE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

Doc Ref 10 avril 06 28/04/06 10:17 Page 92

TABLEAU DE CONCORDANCE

Le tableau de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Document de référence
PERSONNES RESPONSABLES	Page 5
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Page 6
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Pages 33 à 52 et 55 à 64
FACTEURS DES RISQUES	Pages 78 à 80
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
Historique et évolution de la société	Pages 5 et 12
Investissements	Pages 19 et 20
APERCU DES ACTIVITES	
Principales activités	Pages 14 à 19
Principaux marchés	Pages 14 à 19
ORGANIGRAMME	
Description sommaire du Groupe	Page 4, page 73-74
Liste des filiales	Page 4
PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
Immobilisations corporelles importantes	Pages 19
Questions environnementales	Pages 85 à 89
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
Situation financière	Pages 33 à 52 et 55 à 64
Résultat d'exploitation	Pages 35, 57
TRESORERIE ET CAPITAUX	
Informations sur les capitaux	Pages 24 et 25
Flux de trésorerie	Page 52
Conditions d'emprunt et la structure de financement	Pages 46 et 79
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	Page 78
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	Pages 20 et 21
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
Hypothèses pour l'élaboration de la prévision	Pages 20 et 21
Rapport du Commissaire aux comptes sur la prévision du bénéfice	Page 22
ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	
Informations concernant les organes d'administration et de direction	Pages 8 et 11
Conflits d'intérêts	Page 11
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	Pages 9 et 10
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	Pages 72 et 73
SALARIES	
Nombre de salariés	Pages 47 et 83
Participations et stock options	Page 27
Participation des salariés dans le capital	Page 25
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	Page 25
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	Pages 59 et 63
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE,	
LA SITUATON FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
Informations financières historiques	Doc . de réf. Antérieurs
Etats financiers	Pages 33 à 52 et 55 à 64
Vérification des informations historiques annuelles	Pages 53, 65
Date des dernières informations financières	Page 8
Informations financières intermédiaires	Page 8
Politique de distribution des dividendes	Page 28
Procédures judiciaires et d'arbitrage	Page 80
Changement significatif de la situation financière et commerciale	Page 20
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Capital social	Pages 24 à 27
Acte constitutif et statuts	Page 29
CONTRATS IMPORTANTS	Page 90
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERT	
ET DECLARATIONS D'INTERES	Page 90
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	Page 31
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	Page 63